



En partenariat
avec



RAPPORT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES (PI-PUDT/KOPEKOBA)

Rapport annuel

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Titre du projet :	Programme d'Investissements du Programme d'Utilisation Durable des Terres (PI-PUDT) ou « Kolona Pe Kobatela » (KOPEKOBA) / [Cultivons et Protégeons]
Numéro de référence MPTF du projet : ¹	00140280
Organisation de mise en œuvre :	Maîtrise d'œuvre principale : Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands travaux (MATGT - anciennement MATIER) Maîtrises d'œuvres associées : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) Ministère de l'Économie Forestière (MEF)
Rapport soumis par :	MERLE Caroline Responsable d'équipe projet AFD, siège (Paris) merlec@afd.fr
Contact en cas de besoin de clarification :	Franklin L. KOUNOU & Morgane SEGER Chargés de Projets PUDT/KOPEKOBA AFD, agence de Brazzaville Kounouf.ext@afd.fr & segerm.ext@afd.fr

Veillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui

Non

Si oui, quand : 17/12/2024

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : 17/12/2024

¹ https://drive.google.com/open?id=1YndKt5KEULfKU0hCkr9FkY6i99cczf5T&authuser=secretariatcafi%40gmail.com&usp=drive_fs



En partenariat
avec



■ Table des matières

1	Données clés du projet	5
2.	Résumé des progrès réalisés par le projet.....	6
3.	Défis de mise en œuvre	8
3.1.	Défis liés au contexte du pays.....	8
3.2.	Défis inhérents au projet	8
3.3.	Commentaires.....	9
4.	Evaluation de la performance du projet	10
4.1.	Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique	10
4.2.	Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage.....	19
5.	Résultats du Projet.....	23
5.1.	Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CFI	23
5.2.	Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	26
6.	Communication et promotion	32
6.1.	Illustration spécifique – Photos et vidéos HD	32
6.2.	Stratégie et plan de communication.....	32
7.	Exécution financière.....	33
7.1.	Décaissements	33
7.1.1.	Taux de décaissements du projet	33
7.1.2.	Annexe 3 - Tableau 8.2 (cf. point 12)	38
7.1.3.	Décaissement par pilier de la stratégie nationale REDD.....	39
7.2.	Contrats.....	40
7.3.	Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines	41
7.4.	Mobilisation de ressources	41
7.5.	Audits	41
7.6.	Révisions budgétaires	41
8.	Suivi évaluation et apprentissage du projet	42
8.1.	Etat d'avancement du plan de suivi du projet	42
8.2.	Evaluations.....	42
8.3.	Intégration des leçons apprises	42
8.4.	Révisions programmatiques (le cas échéant)	42
9.	Thèmes transversaux	42
9.1.	Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables.....	42
9.2.	Respect des standards environnementaux et sociaux.....	43
9.2.1.	Gestion des plaintes et recours.....	47
9.2.2.	Garanties de Cancún	47

10. Gestion des risques	49
10.1. Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée	49
10.2. Évaluation de la transparence et de l'intégrité.....	60
11. Récapitulatif des livrables	60
12. Annexes.....	60

■ ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
ANO	Avis de Non Objection
CAFI	Central African Forest Initiative
CIADT	Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIFOR	Center for International Forestry Research
CLPA	Communautés Locales et Populations Autochtones
CNADT	Conseil National d'Aménagement et de Développement du Territoire
COFIL	Comité de Pilotage du Programme
DANO	Demande d'Avis de Non Objection
EF	Expertise France
GACAT	Groupe d'Animation et de Concertation sur l'Aménagement du Territoire
GC	Groupe de concertation
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MATIER	Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier
MEDDBC	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo
MEF	Ministère de l'Economie Forestière
MPTF	Multi Partner Trust Fund
GT	Groupe de travail
MPO	Elaborer le Manuel de Procédures Organisationnelles
PPM	Plan de Passation des Marchés
Prodoc	Document de projet
PTA	Plan de travail annuel
PTAB	Programme de Travail Annuel Budgétisé
PUDT	Programme d'Utilisation Durable des Terres
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
TDR	Termes De Référence
UCP	Unité de Coordination du Programme
UGP	Unité de Gestion du Programme

1 Données clés du projet

Titre du projet	Programme d'investissement du PUDT Kolona pe Kobatela (PI PUDT - KOPEKOBA)
Numéro de référence MPTF du projet	00140280
Hyperlien du document de projet	https://drive.google.com/open?id=1YndKt5KEULfKU0hCkr9FkY6i99cczf5T&authuser=secretariatcafi%40gmail.com&usp=drive_fs
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Brazzaville et les 12 Départements de la République du Congo
Institutions ou ministères de tutelle	Maîtrise d'œuvre principale : Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier (MATIER) Maîtrises d'œuvres associées : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) Ministère de l'Économie Forestière (MEF)
Organisations partenaires participantes de niveau 1	Agence Française de Développement (AFD)
Budget total du projet (USD)	41 531 610 USD (dont 16 527 850 USD issus du fonds de la CAFI)
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI	13/07/2023
Date de réception des premiers fonds du MPTF	11/09/2023
Date d'approbation du 1 ^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	17/12/2024
Date de clôture initiale	30/04/2028
Date de clôture révisée le cas échéant	NA
Décaissements au 31/12/2024	125 151 USD
Dépenses du 01/01/2024 au 31/12 /2024	125 151 USD
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2024	125 151 USD
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	1%
Date et lien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	NA

2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Au cours de cette période de rapportage 2024, les activités se sont concentrées sur :

- **La sensibilisation des institutions nationales sur le PI-PUDT / KOPEKOBAB pour assurer l'appropriation** du programme et de ses enjeux par les parties prenantes concernées. Cette sensibilisation a concerné les administrations centrales, déconcentrées et décentralisées à travers un atelier à Brazzaville et une série d'ateliers dans les départements (Kinkala les 8 et 9 février 2024, Dolisie les 15 et 16 février 2024, Loango le 19 avril 2024, Sibiti le 22 avril 2024, Madingou le 24 avril 2024, Owando le 3 mai 2024, Ouesso le 6 mai 2024, Ewo le 8 mai 2024, Djambala le 10 mai 2024 et enfin Impfondo le 12 juin 2024).
- Une **mission de pré-ciblage des territoires pilotes (résultat 1)** a été effectuée en novembre 2024 par les coordinations des unités de gestion du MEF et du MAEP, permettant de présélectionner 14 territoires pilotes (correspondant à 25 districts), dont sept dans les départements du Pool et du Niari. La proposition y relative 6011. Récapitulatif des livrables) a été présentée au COPIL en décembre 2024 mais doit encore être affinée par les maîtrises d'œuvre afin de recentrer le choix final sur un nombre de district correspondant aux capacités opérationnelles (techniques et financières) du programme. Cette activité est une priorité de la programmation 2025.
- Concernant la **mise en place du guichet d'accompagnement aux acteurs agricoles (résultat 2)**, des séances de travail ont été organisées au cours de 2024 entre l'AFD, la coordination du programme (UGP MEF et MAEP notamment) et le Ministère de l'Agriculture, permettant d'aboutir à une 1ère proposition 6011. Récapitulatif des livrables) présentée au COPIL en décembre 2024. Afin de la mettre en cohérence avec le choix final des territoires pilotes, un atelier de concertation de haut-niveau (regroupant notamment les maîtrise d'ouvrage et les représentants du secteur privé) est envisagé au 1er trimestre 2025. La prestation pour l'élaboration du manuel de procédure du guichet sera lancée suite à cette validation formelle, en parallèle du recrutement des opérateurs techniques et de l'opérateur fiduciaire.
- La contractualisation avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage (Expertise France) et les partenaires techniques (CIRAD et CIFOR) est en cours de finalisation en décembre 2024, suite à la facilitation apportée par l'AFD auprès de la maîtrise d'ouvrage. La signature des contrats est prévue en janvier 2025 pour un démarrage des services dès le premier trimestre 2025.
- La **négociation des protocoles d'accord avec les institutions nationales et internationales** impliquées dans le programme se poursuit également. Ces derniers concernent notamment le Centre de recherche sur la durabilité et la productivité des plantations Industrielles (CRDPI), l'Institut national de recherche agronomique (IRA), l'Institut de recherche forestière (IRF), le Centre de valorisation des produits forestiers non ligneux (CVPFNL) , le Service national de reboisement (SNR), l'université Marien Ngouabi (UMNG), l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre de recherche sur la durabilité et la productivité des plantations industrielles (CRDPI). Des missions de sensibilisation avaient été conduites au 1^{er} trimestre 2024 auprès de ces différents partenaires, notamment sur le terrain par les unités de gestion MAEP, MEF et MEDDBC. Ces UGP sont responsables de la finalisation du processus auprès de ces partenaires pour permettre une signature au plus tard au cours du premier trimestre 2025.

Le tableau ci-dessous renseigne sur les résultats obtenus au cours de la période du rapportage et de manière cumulative depuis le début du projet

Progrès au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
RESULTAT 1. L'agriculture durable est intensifiée conformément aux stratégies nationales d'aménagement du territoire	
Produit 1.1. Des territoires pilotes pour les investissements du Kopekoba sont identifiés et font l'objet de plans de gestion élaborés de manière participative pour la protection de zones d'intérêt environnemental (notamment HVC, HSC et tourbières) et l'orientation du développement agricole dans des zonages dédiés	
Nombre de territoires pilotes identifiés, bénéficiant de plans de gestion (PG) déclinés en feuilles de route opérationnelles, coordonnées et mises en œuvre avec les parties prenantes concernées	
Un état des lieux a été mené au cours du premier semestre 2024 et après triangulation avec les données géomatiques (CNIAF), un rapport de pré-ciblage des territoires pilotes est disponible, il devra permettre de poursuivre l'identification des territoires pilotes.	Sept territoires pilotes ont été identifiés dans les départements prioritaires du Pool (4 : Ignié-Ngabé ; Goma tsé – tsé – Kinkala ; Mayama -Kindamba - Mindouli; Louingui-Loumo – Boko) et du Niari (3 : Louvakou ; Makabana ; Kibangou), conformément aux orientations du document de programme ; Huit autres territoires ont été pré-ciblés dans les autres départements du pays sur la base de la monographie documentaire des différents districts, les rapports sur le recensement général de la population et de l'Habitat.
Produit 1.5. L'innovation dans le domaine agricole est dynamisée et produit des référentiels techniques d'AIC et d'agriculture zéro-déforestation	
Nombre de centres d'innovation pour l'agriculture durable réhabilités et associés aux Centres Technique du MAEP et à un réseau de fermes relais pour diffuser les innovations auprès des opérateurs agricoles	
Les protocoles d'accord de partenariat entre le CRDPI, le CVPFNL, l'IRA, l'IRF, et l'UCP ont été élaborés et soumis à chaque partenaire.	Les échanges sur ces protocoles se poursuivent entre l'UCP et ces partenaires, afin de se convenir des modalités de mise en œuvre des activités. Les signatures de ces différents protocoles sont prévues pour le premier trimestre 2025.
RESULTAT 2. Les investissements portés par les acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation sont appuyés	
Produit 2.2. Opérationnalisation d'un dispositif de subventions pour les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation	
Nombre et type d'acteurs ayant bénéficié d'une subvention via le dispositif mise en place ; montant moyen attribué par subvention (désagrégé par genre)	
Une note ² de service a été signé par le MAEP pour mettre en place un groupe de travail devant accompagner l'UGP-MAEP sur la mise en place du guichet. Un atelier de ce groupe de travail du MAEP a été réalisé du 10 au 12 juillet 2024 . Les échanges ont été menées avec l'UGP MEF pour prendre en compte les activités relevant du MEF (Produit 2.2) du Kopekoba.	Une note ³ de service a été signé par le MAEP pour mettre en place un groupe de travail devant accompagner l'UGP-MAEP. Un atelier de ce groupe de travail du MAEP s'est tenu du 10 au 12 juillet 2024. Les échanges ont été menées avec l'UGP MEF pour prendre en compte les activités relevant du MEF (Produit 2.2) du Kopekoba. L'UCP a présenté lors du COPIL de décembre une proposition pour la mise en place et le fonctionnement du dispositif d'accompagnement non financier et financier pour le soutien aux acteurs des chaînes de valeurs de l'agriculture intelligence face au climat (AIC) et l'agriculture zéro-déforestation. Cette proposition devra être validée

² <https://drive.google.com/drive/folders/13TT0GCowe-5vACvSvoXrfAF0yJpmecuK>

³ <https://drive.google.com/drive/folders/13TT0GCowe-5vACvSvoXrfAF0yJpmecuK>

Progrès au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
	par la suite, au regard des amendements apportés, par le MAEP puis par le MEF au 1 ^{er} trimestre 2025.
RESULTAT 3. Les schémas directeurs d'approvisionnement durable en bois-énergie des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire sont mis en œuvre	
Produit 3.2. La durabilité des plantations agroforestières en savane est étudiée et assurée	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents du SNR formés pour favoriser l'établissement de plantations agroforestières • Nombre d'hectares plantés 	
Un protocole d'accord de partenariat entre le SNR et l'UCP a été élaboré et soumis au SNR afin de convenir des modalités d'appui à la mise en œuvre des activités liées à la plantation agroforestière.	Les échanges sur ce protocole se poursuivent entre l'UCP et ce partenaire, afin de se convenir des modalités de mise en œuvre des activités. La signature de ce protocole est prévue pour le premier trimestre 2025.

3. Défis de mise en œuvre

3.1. Défis liés au contexte du pays

La logique d'intervention du programme implique une mobilisation institutionnelle à haut niveau et l'implication de plusieurs départements ministériels dans un dialogue renforcé sur tous les enjeux liés à l'aménagement du territoire national. Ce dialogue n'est pas habituel et nécessite un accompagnement au changement dans les méthodes de travail. Il constitue par ailleurs un défi important pour la République du Congo.

Comme pour le PUDT, le projet devra faire face à l'absence de dynamiques réelles de décentralisation et de développement local. Le KOPEKOBAB devra permettre de favoriser la création de ces dynamiques en favorisant l'investissement dans le secteur agricole et forestier en particulier, mais également en appuyant de manière plus systémique l'environnement de ces investissements (notamment via le renforcement des capacités des administrations et acteurs décentralisés ou des investissements contribuant indirectement au bénéfice des investissements, par exemple la recherche-développement ou les pistes rurales) au sein de territoires pilotes ciblés.

3.2. Défis inhérents au projet

Le COPIL conjoint PUDT-KOPEKOBAB, tenu le 17 décembre, a permis de faire le point sur les avancées du projet tout en identifiant des axes d'amélioration importants pour l'avenir. Un premier point positif majeur est le respect de l'échéance fixée pour ce COPIL, fruit des efforts soutenus des équipes du projet et du soutien des chargés de mission de l'AFD. Grâce à cette mobilisation, les documents nécessaires, dont les PTAB 2025 des deux programmes, ont été préparés et soumis dans les délais.

Bien que les résultats pour 2024 aient permis de faire émerger certaines zones d'amélioration, il est essentiel de souligner que des progrès importants ont déjà été réalisés. La contractualisation avec les partenaires techniques internationaux (CIRAD, CIRFOR), l'assistance technique (Expertise France) et les protocoles d'accord avec les entités nationales est en voie de finalisation. L'exécution financière reste faible (1% pour KOPEKOBAB), mais devrait s'accélérer avec le renforcement de l'opérationnalisation dans les prochains mois.

La nécessité d'améliorer la fluidité dans la communication et la redevabilité entre les UGP, l'UCP et les directeurs de cabinets des différents ministères associés est un point crucial pour aboutir à des décisions d'arbitrage coordonnées au sein de chaque ministère associé et ensuite entre ces différents ministères, notamment concernant les modalités du guichet et le choix définitif des territoires pilotes. Il est également nécessaire de mettre en place une communication efficace avec les partenaires techniques en cours de recrutement. Cette action coordonnée, sous l'impulsion de l'UCP, doit garantir le démarrage effectif des activités du KOPEKOBAB sur le terrain. L'arrivée de l'assistance technique au 1^{er} trimestre 2025,

doit favoriser un accompagnement rapproché de la maîtrise d'ouvrage sur les activités opérationnelles du programme et permettre de lever les derniers points de blocage dans la validation de ces arbitrages.

3.3. Commentaires

Bien que l'AFD soit considérée comme une agence d'exécution au sens du CAFI, il est important de noter que les modalités d'intervention de l'AFD peuvent différer de celles d'autres agences. En effet, l'AFD privilégie un modèle où la responsabilité de l'opérationnalisation des projets repose avant tout sur les autorités nationales qui assument la maîtrise d'ouvrage (MOA). Ce choix repose sur la reconnaissance de la capacité des autorités locales à mener leurs propres projets de développement. En favorisant cette approche, l'AFD entend non seulement renforcer les capacités locales, mais aussi encourager la responsabilisation des acteurs nationaux vis-à-vis des engagements pris au niveau international.

Ce modèle permet aux pays bénéficiaires de garder le contrôle de leur développement en alignant les projets avec leurs priorités nationales, tout en favorisant la durabilité grâce au renforcement des compétences locales. Dans ce schéma, l'AFD joue un rôle de soutien, fournissant des ressources techniques, financières et stratégiques pour aider les autorités nationales à atteindre leurs objectifs. Cependant, il présente également des difficultés. En particulier, il peut allonger les délais de mise en œuvre, car les autorités nationales manquent parfois de capacités techniques ou organisationnelles suffisantes. Enfin, ce modèle repose sur l'engagement et la compétence des autorités nationales, c'est-à-dire aussi sur les ressources et la volonté politique qu'elles allouent à chaque projet.

Au regard de cette particularité, la mise en œuvre du programme nécessite un soutien constant auprès des MOA, ainsi qu'une gestion souple et collaborative pour surmonter les défis liés à la mise en œuvre. Dans ce sens, plusieurs initiatives, pour appuyer les équipes de la coordination nationale (maîtrise d'ouvrage) dans son rôle ont été mises en place en 2024 avec le renforcement de l'appui de l'AFD. Deux chargés de mission sont désormais dédiés à temps plein à cette tâche et répondent aux sollicitations de l'UCP sur des sujets variés, pour le PUOT et le KOPEKOBA : facilitation pour la passation des marchés, appui à la définition d'un tableau de suivi des livrables, rationalisation budgétaire pour permettre une meilleure lisibilité aux équipes financières, etc.

4. Evaluation de la performance du projet

4.1. Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
Produit 1.1.	Nombre de territoires pilotes identifiés, bénéficiant de plans de gestion (PG) déclinés en feuilles de route opérationnelles, coordonnées et mises en œuvre avec les parties prenantes concernées	0 plan de gestion pour territoire pilote	Au maximum 14 territoires sont identifiés, disposent tous d'un PG et d'une feuille de route opérationnelle. Les organes de coordination des PG des territoires pilotes sont créés et ont documenté leurs activités.	Un état des lieux a été mené au cours du premier semestre 2024 et après triangulation avec les données géomatiques (CNIAF), un rapport de pré-ciblage des territoires pilotes est disponible, il devra permettre de poursuivre l'identification des territoires pilotes.	Sept territoires pilotes ont été identifiés dans les départements prioritaires du Pool (4 : Ignié-Ngabé ; Goma tsé – tsé – Kinkala ; Mayama - Kindamba - Mindouli; Louingui-Loumo – Boko) et du Niari (3 : Louvakou ; Makabana ; Kibangou), conformément aux orientations du document de programme ; Huit autres territoires ont été pré-ciblés dans les autres départements du pays sur la base de la monographie documentaire des différents districts,	50%	-

	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
					les rapports sur le recensement général de la population et de l'Habitat.		
Produit 1.2	Nombre de titres fonciers obtenus via les mécanismes de mobilisation et de sécurisation du foncier mis en place dans les territoires pilotes	0 titre foncier obtenu	10 porteurs de projets agricoles bénéficient de foncier sécurisé grâce à l'appui du Kopekoba	ND	ND		Retard de démarrage, préalable sur le choix de territoires pilotes non rempli (1.1)
Produit 1.3	Nombre de stations météorologiques appuyées dans le pays, en capacité de	Entre 50 et 55 stations météorologiques	3 stations sont déployées dans cinq départements en zone de savane (15	ND	ND	-	Retard de démarrage, préalable sur le choix de territoires

	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
	transmettre l'information aux services de l'agriculture	opérationnelles existantes	stations) et deux dans la Sangha et la Likouala (6 stations) sous la responsabilité de la Direction nationale de la météorologie.				pilotes non rempli (1.1)
Produit 1.3	Nombre d'utilisateurs du système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM) (désagrégé par genre)	0 utilisateur du système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM)	Un système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM) est mis en place et fonctionnel sur deux territoires pilotes, intégrant à la fois des données météo et des informations sur les marchés agricoles.	ND	ND	-	
Produit 1.4	Nombre d'aires de stockage et conservation de produits agricoles réhabilitées /construites	0 aire de stockage et conservation réhabilitée/construite par le biais du projet	Au moins 1 aire de stockage et conservation réhabilitée/construite	ND	ND	-	
Produit 1.4	Nombre d'instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières appuyées ou mises en place afin de consolider les	0 instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières sont appuyées ou mises	Au moins 2 instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières sont appuyées dans leur	ND	ND	-	

	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
	liens entre les acteurs des chaînes de valeurs	en place par le biais du projet	structuration mises en place				
Produit 1.4	Déploiement d'un volet Communication autour du Produit du Congo pour attirer les investisseurs	Pas de plan de label existant	1 plan de communication valorisant les potentialités agricoles du Congo sous le label « Produit du Congo »	ND	ND	-	
Produit 1.5	Nombre de centres d'innovation pour l'agriculture durable réhabilités et associés aux Centres Technique du MAEP et à un réseau de fermes relais pour diffuser les innovations auprès des opérateurs agricoles	La R&D en agriculture durable est peu active au Congo et il n'existe pas de référentiels techniques adaptés/incitatifs au développement de l'AIC et agriculture zéro-déforestation	2 centres d'innovation pour l'agriculture durable en zone forestière et en savane sont réhabilités	Les protocoles d'accord de partenariat entre le CRDPI, le CVPFNL, l'IRA, l'IRF, et l'UCP ont été élaborés et soumis à chaque partenaire.	Les échanges sur ces protocoles se poursuivent entre l'UCP et ces partenaires, afin de se convenir des modalités de mise en œuvre des activités. Les signatures de ces différents protocoles sont prévues pour le premier trimestre 2025.	-	
Produit 1.6	Nombre de Centres Technique (CT) du MAEP renforcés dans les territoires pilotes	Les CT existent mais ne sont pas en mesure, par manque de matériel et de capacités humaines, de	Les CT du MAEP dans les territoires pilotes sont renforcés en matériel et en capacités humaines	ND	ND	-	

	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
		diffuser les innovations de la recherche	afin d'être en mesure de structurer un réseau de paysans multiplicateurs de semences et de capitaliser et de diffuser les innovations des centres de recherche dans le milieu agricole.				
Produit 1.7	Nombre de fermes relais mises en place, opérationnalisées, mises en réseau	5 fermes relais sont appuyées dans le Département du Pool et démontrent des succès	30 fermes relais sont mises en place, opérationnalisées et mises en réseau afin de diffuser des innovations agricoles et appuis techniques auprès des organisations de producteurs et faitières	ND	ND	-	Retard de démarrage, préalable sur le choix de territoires pilotes non rempli (1.1)
Produit 1.7	Nombre d'organisations de producteurs et faitières appuyées (données désagrégées par genre sur la composition des OP)	OP existantes peu nombreuses et peu structurées	Au moins 25 organisations de producteurs et faitières appuyées	ND	ND	-	

	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
Produit 2.1	Nombre d'opérateurs agricoles accompagnés dans le montage de leur projet de financement par le biais de l'outil d'impulsion et d'accompagnement des investissements accompagné par le projet (désagrégé par genre)	Absence d'outils de financements bancaires adaptés aux opérateurs agricoles et son corollaire : difficultés des opérateurs à conduire un projet de financement à terme. Peu ou pas de structures existantes d'incubation et d'impulsion pour les acteurs agricoles.	Au moins 100 opérateurs agricoles, avec si possible au moins 50% d'opératrices, accompagnés dans le montage de leur projet de financement	ND	ND	-	
Produit 2.2	Nombre et type d'acteurs ayant bénéficié d'une subvention via le dispositif mis en place ; montant moyen attribué par subvention (désagrégé par genre)	Aucun dispositif financier n'existe pour encourager les producteurs à adopter des pratiques durables	Au moins 50% des opérateurs accompagnés bénéficiant d'une subvention via le dispositif mise en place	Une proposition issue des échanges avec les coordinations nationales du KOPEKOBAs pour la mise en place du guichet de subvention (accompagnement technique et financier) en faveur des producteurs été présenté au COPIL de décembre 2024. Cette note est soumise à amendements des MOA avant validation par le MATIER.		40%	Mise en place du guichet en cours soumise à arbitrages de la partie nationale (note de présentation en révision T4 2024). L'arrivée de l'AT à partir de mars et de l'expert financement en mai 2025 permettra de lancer la rédaction du manuel d'opérationnalisation du guichet sur la base des grands

	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
							principes validés par cette note.
Produit 3.1	Nombre d'agents du SNR formés pour favoriser l'établissement de plantations agroforestières	0 agents du SNR formés par le biais du projet	8 agents du SNR formés appuient les individus, les groupements et des communautés villageoises dans l'établissement de plantations agroforestières	ND	ND	-	Retard de démarrage, préalable sur le choix de territoires pilotes non rempli (1.1)
Produit 3.1	Nombre d'hectares plantés	10 % des objectifs visés par le projet sont aujourd'hui exécutés (1 million d'hectares plantés). La part des individus, des groupements et des communautés locales est quasiment nulle (100 000 ha visés)	Au moins 1 000 ha sont plantés par les individus, les groupements et des communautés villageoises. Ces surfaces sont référencées par le PRONAR	ND	ND	-	Retard de démarrage, préalable sur le choix de territoires pilotes non rempli (1.1)

	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
Produit 3.2	Réalisation et diffusion d'une étude prospective sur l'impact des plantations agroforestières en savane réalisée et diffusée	Pas de données disponibles sur les impacts en zone de savane	1 étude prospective sur l'impact des plantations agroforestières en savane réalisée et dont les recommandations sont largement diffusées avec les institutions, le secteur privé et les partenaires techniques	Un protocole d'accord de partenariat entre le SNR et l'UCP a été élaboré et soumis au SNR afin de convenir des modalités d'appui à la mise en œuvre des activités liées à la plantation agroforestière.	Les échanges sur ce protocole se poursuivent entre l'UCP et ce partenaire, afin de convenir des modalités de mise en œuvre des activités. La signature de ce protocole est prévue pour le premier trimestre 2025.	-	
Produit 3.2	Nombre d'ha de dispositifs d'essais de provenances et des vergers à graines pour les essences à planter en savane installés	Faible diversité spécifique et génétique des essences plantées en savane. Faible possibilité de s'approvisionner localement en semences de qualité	2 dispositifs de 10 ha sont installés et entretenus et suivis annuellement sur des terres sécurisées (PRONAR/SNR et IRA ou CRDPI) et confiés à la charge des instituts de recherche nationaux			-	
Produit 3.3	Une cartographie des producteurs de déchets ligneux réalisée	Pas de réseau d'approvisionnement à ce stade et faible valorisation des déchets ligneux dans le sud du Congo	Une cartographie des producteurs de déchets ligneux réalisée	ND	ND	-	

	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
Produit 3.3	Nombre de contrats/accords entre producteurs de déchets et acteurs de la valorisation.	Les déchets ligneux de Brazzaville et Pointe-Noire sont peu ou pas valorisés	xxx contrats de valorisation des déchets facilités par le projet	ND	ND	-	
Produit 3.3	Nombre de groupement de charbonniers structurés	-	Au moins 2 groupements de charbonniers valorisent des déchets ligneux	ND	ND	-	
Produit 3.4	Nombre de charbonniers formés aux techniques de carbonisation améliorée (désagrégé par genre, présumant que ce métier est essentiellement pratiqué par des hommes)	0 charbonnier formé	2 spécialistes de la carbonisation améliorée sont formés au Congo. Au moins 1000 charbonniers sont formés aux techniques de carbonisation améliorée	ND	ND	-	
Produit 3.4	Un référentiel didactique sur les techniques de carbonisation améliorée produit et diffusé	0 référentiel didactique sur les techniques de carbonisation	Un référentiel didactique sur les techniques de carbonisation améliorée est produit et diffusé (capitalisation).	ND	ND	-	Retard de démarrage, préalable sur le choix de territoires pilotes non rempli (1.1)

	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
Produit 4.1	Nombre et nature des actions de renforcement réalisées auprès des DDA et DDEF	DDA et DDEF difficilement en mesure d'assurer le suivi des activités déployées au travers de leur département	Au moins 5 actions de renforcement réalisées auprès des DDA et DDEF et un diagnostic des besoins actualisé réalisé	ND	ND	-	Pas encore de projets financés. Préalable sur le choix de territoires pilotes (1.1) et guichet de financement (2.2) non remplis.
Produit 4.2	Mise en place d'un système de suivi permettant de suivre et documenter les réalisations et performances des projets	Pas de projet à ce stade	Chaque projet a fait l'objet d'un suivi rigoureux, régulier et documenté sur la base d'une grille PCIV objectifs et quantifiables.	ND	ND	-	

4.2. Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours ⁴	Produit ⁵	Cible prévue dans le PTAB	Chronologie prévue pour cette activité	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Activité 1.1.1. Identification des territoires pilotes et des partenaires de mise en œuvre au sein de chaque zonage (5) du KOPEKOBAs	Produit 1.1. Des territoires pilotes pour les investissements du Kopékoba sont identifiés et font l'objet de plans de gestion élaborés de manière participative pour la protection de zones d'intérêt environnemental (notamment HVC, HSC et tourbières) et l'orientation du développement agricole dans des zonages dédiés	15 territoires pilotes identifiés	T1 : revue bibliographique et éventuels missions terrains pour (re)sensibiliser les partenaires nationaux pré-identifiés par le Prodoc T2 2024 : consolidation des données terrain et bibliographiques existantes T3 : présentation d'une proposition pour 15 territoires pilotes T4 : présentation validation au COPIL	Missions de sensibilisation dans les territoires prioritaires au sein desquels interviennent les partenaires nationaux envisagés (IRA, IRF, etc.) en février 2024 2 ^{ème} mission en août 2024 dans les départements du Pool et du Niari (identifiés comme départements prioritaires) et 3 ^{ème} mission en novembre 2024 dans les départements du Sud Congo	En cours	Amendements par les membres du COPIL et MOA associées (MEF, MAEP) et organisation de l'atelier de validation au T1 2025 (avec l'arrivée de l'assistance technique)

⁴ Malgré la mise en place des coordonnateurs nationaux adjoints au KOPEKOBAs en décembre 2023, il n'y a pas eu de formalisation d'un PTBA pour l'année 2024. Seule la programmation technique et budgétaire 2025 du KOPEKOBAs a été présenté au COPIL de décembre 2024.

⁵ Seuls les produits ayant fait l'objet d'activités durant la période de rapportage (2024) sont précisés dans le tableau ci-contre pour faciliter la lisibilité.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours ⁴	Produit ⁵	Cible prévue dans le PTAB	Chronologie prévue pour cette activité	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
				Présentation d'une proposition pour 15 territoires pilotes au COPIL de décembre 2024		
Activité 2.2.2 - Mise en place d'une facilité d'intervention pour l'accompagnement (technique et subventions du Kopekoba) à des porteurs de projet sélectionnés et déploiement de PSE	Produit 2.2. Opérationnalisation d'un dispositif de subventions pour les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation et Paiements pour services environnementaux (PSE)	Définition des principes et dispositions d'organisation du guichet	<p>T1 : état des lieux sur les incubateurs existants au Congo (annulé)</p> <p>T2 : proposition d'une note portant dispositions du guichet</p> <p>T3 : amendements par les MOA associés (MAEP, MEF, sous lead MAEP)</p> <p>T4 : présentation au COPIL du projet pour validation</p>	<p>Proposition par l'AFD d'un schéma sur les grands principes du guichet en juillet 2023</p> <p>Juin 2024 : réunion conjointe MAEP avec les autres PTF sur les guichets de financement des programmes (FIDA, BM, FIGA, etc.)</p> <p>Proposition d'une note complète portant dispositions du guichet en octobre 2024, présentée au COPIL de décembre 2024</p>	En cours	<p>Validation de la note sous couvert des amendements des MOA associés (post-COPIL) au T1 2025. Lancement de la rédaction du manuel au T3 2024 suite à l'arrivée de l'AT (expert financement) sur la base de cette note et des termes de référence pour le recrutement des opérateurs techniques et fiduciaire.</p> <p>A noter que le fonds de soutien à l'agriculture a été retenu pour être partie prenante du comité de sélection des porteurs de projet</p>

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours⁴	Produit⁵	Cible prévue dans le PTAB	Chronologie prévue pour cette activité	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante

5. Résultats du Projet

5.1. Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

❖ Projet approche territoriale / utilisation des terres : se référer à l'annexe 1.

- Matrice des bénéficiaires

Effet	Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Commentaires
Aménagement du territoire	0	Nombre de personnes consultées pour l'élaboration des plans de gestion	0	Nombre de personnes habitant au sein des territoires pilotes sélectionnés	Territoires pilotes non sélectionnés en 2024
Energie	0	Nombre de charbonniers formés aux techniques de carbonisation améliorée + Nombre d'agents du SNR formés	0	Nombre de clients des charbonniers	Territoires pilotes non sélectionnés en 2024
Agriculture	0	Nombre de personnes accompagnées ou bénéficiaires du guichet (projets agricoles ou agroforestiers)	0	Nombre de personnes travaillant dans les organisations accompagnées ou bénéficiaires du guichet (projets agricoles ou agroforestiers)	Guichet non lancé en 2024
Forêts	0	Nombre de personnes bénéficiaires du	0	Nombre de personnes travaillant dans les organisations	Guichet non lancé en 2024

		guichet (projets de plantations)		accompagnées ou bénéficiaires du guichet (projets de plantations)	
Foncier	0	Nombre de personnes ayant bénéficié de titres fonciers via les mécanismes de mobilisation et de sécurisation du foncier mis en place dans les territoires pilotes	0	Nombre de personnes consultées sur la résolution des conflits fonciers	Territoires pilotes non sélectionnés en 2024
Mines et infrastructures	-	-	-	-	Non concerné
Démographie	-	-	-	-	Non concerné
Gouvernance	0	Nombre d'agents des DDA, et DDAT DDEF ayant bénéficié d'actions de renforcement de capacités	0	Nombre d'habitants des départements dans lesquels les PDAT sont mis en œuvre	Territoires pilotes non sélectionnés en 2024
Nombre total (peut ne pas être égal à la somme des rangées ci- dessus)	0	-	0	-	-

5.2. Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Le tableau ci-dessous renseigne sur la contribution du Kopekoba à l'attente des jalons de la Loi, conformément au cadre logique du programme. Il est aussi accessible au : <https://drive.google.com/drive/folders/1iPBgxAnhB62OXDhziBQCeHUGPQgKTZCt>

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
RESULTAT 1. L'agriculture durable est intensifiée conformément aux stratégies nationales d'aménagement du territoire								
Jalon 1 relatif à l'aménagement du territoire	<p>Développer, adopter et mettre en œuvre un plan national d'affectation des terres (PNAT), un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et des Schémas Départementaux d'Aménagement du Territoire (SDAT) qui organisent et optimisent l'utilisation des terres par les différents secteurs économiques nationaux en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir le développement durable aux échelles nationale et locale ; - appuyer la politique de diversification économique du pays ; - améliorer le climat des affaires permettant une mobilisation accrue des investissements ; - réduire l'impact sur les forêts ; et - garantir un DFP. <p>Le plan national d'affectation des terres reposera notamment sur la constitution DFP, les principes de non-conversion des forêts HSC/HVC, de protection et gestion durable des zones de tourbières afin qu'elles ne soient ni drainées ni asséchées, de conversion limitée et neutre en carbone des forêts non HSC/HVC, de compensation pour les pertes en biodiversité et carbone, de respect des droits fonciers coutumiers et permettra de résoudre et prévenir des conflits d'usages des terres.</p>	Produit 1.1. Des territoires pilotes pour les investissements du Kopekoba sont identifiés et font l'objet de plans de gestion élaborés de manière participative pour la protection de zones d'intérêt environnemental (notamment HVC, HSC et tourbières) et l'orientation du développement agricole dans des zonages dédiés						
		<p>Nombre de territoires pilotes identifiés, bénéficiant de plans de gestion (PG) déclinés en feuilles de route opérationnelles, coordonnées et mises en œuvre avec les parties prenantes concernées</p>	<p>0 plan de gestion pour territoire pilote</p>	<p>Au maximum 14 territoires sont identifiés, disposent tous d'un PG et d'une feuille de route opérationnelle. Les organes de coordination des PG des territoires pilotes sont créés et ont documenté leurs activités.</p>	<p>Rapport annuel du programme ; CR d'atelier ; livrables des prestataires (PG des territoires pilotes et feuilles de route) ; CR des organes de coordination ; rapports de mise en œuvre des PG</p>	<p>Un état des lieux a été mené au cours du premier semestre 2024 et après triangulation avec les données géomatiques (CNI AF), un rapport de pré-ciblage des territoires pilotes est disponible, il devra permettre de poursuivre l'identification des territoires pilotes.</p>	<p>Sept territoires pilotes ont été identifiés dans les départements prioritaires du Pool (4 : Ignié-Ngabé ; Goma tsé – tsé – Kinkala ; Mayama -Kindamba - Mindouli; Louingui-Loumo – Boko) et du Niari (3 : Louvakou ; Makabana ; Kibangou), conformément aux orientations du document de programme ; Huit autres territoires ont été pré-ciblés dans les autres départements du pays sur la base de la monographie documentaire des différents districts, les rapports sur le recensement général de la population et de l'Habitat.</p>	
Produit 1.2. Des arrangements locaux permettant un meilleur accès au foncier sont formalisés								

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	
Jalon 2 relatif au foncier rural	<p>Mettre en application la nouvelle loi foncière qui reconnaît et respecte les droits d'usage des terres et des ressources des communautés locales et des populations autochtones (CLPA) ne disposant pas de titre foncier reconnu par le droit moderne, notamment la poursuite du programme de reconnaissance des droits fonciers et d'immatriculation des terres. La mise en application de la loi foncière permettra également de constituer des réserves foncières de l'Etat au profit des investisseurs et des populations tout en réduisant les conflits fonciers et en tenant compte des prescriptions du PNAT, du SNAT et des SDAT.</p> <p>Mettre en place un cadastre foncier croisé (cadastre minier, cadastre pétrolier, cadastre agro-industrie, cadastre forestier) en vue d'éviter une superposition d'usages de terre conflictuel.</p>	Nombre de titres fonciers obtenus via les mécanismes de mobilisation et de sécurisation du foncier mis en place dans les territoires pilotes	0 titre foncier obtenu	10 porteurs de projets agricoles bénéficient de foncier sécurisé grâce à l'appui du Kopekoba	Rapports de concertation ; titres fonciers ; rapports de suivi des PG et des projets financés	ND	ND	-	
Jalon 5 relatif à l'agriculture	Produit 1.3. Des outils sont mis en place pour faciliter la production et les flux d'informations actualisées entre les acteurs des chaînes de valeurs agricoles								
	Appuyer le développement durable du secteur agricole, en orientant les plantations agro-industrielles, dont celles de palmier à huile, en zone savicole dans le respect des exigences environnementales, et en faisant la promotion de l'agroforesterie zéro-déforestation pour les cultures paysannes pratiquées dans les zones forestières. Appuyer la recherche dans l'étude des sols, afin d'identifier les zones savicoles propices au développement du palmier à huile. Le développement du secteur agricole prendra en compte les principes de :	Nombre de stations météorologiques appuyées dans le pays, en capacité de transmettre l'information aux services de l'agriculture	Entre 50 et 55 stations météorologiques opérationnelles existantes	3 stations sont déployées dans cinq départements en zone de savane (15 stations) et deux dans la Sangha et la Likouala (6 stations) sous la responsabilité de la Direction nationale de la météorologie.	PV de remise des stations ; relevés annuels météo des stations dotées ; visite de terrain ; photos	ND	ND		
	- non-conversion des forêts HCS et HCV ; - protection et gestion durables des zones de tourbières afin qu'elles ne soient ni drainées ni asséchées ; - conversion limitée et neutre en carbone des forêts non-HCS et HCV ; - compensation pour les pertes en biodiversité et carbone ; - respect des droits fonciers coutumiers ; et - transparence en matière d'aménagement et d'attribution des terres agricoles pour les plantations agro-industrielles.	Nombre d'utilisateurs du système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM) (désagrégé par genre)	0 utilisateur du système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM)	Un système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM) est mis en place et fonctionnel sur deux territoires pilotes, intégrant à la fois des données météo et des informations sur les marchés agricoles.	Rapports produits par le SICOM	ND	ND		
	Produit 1.4. Des outils de dialogue et des infrastructures sont mis en place pour faciliter les échanges de produits entre les maillons des chaînes de valeurs								
		Nombre d'aires de stockage et conservation de produits agricoles réhabilitées /construites	0 aire de stockage et conservation réhabilitée/construite par le biais du projet	Au moins 1 aire de stockage et conservation réhabilitée/construite	PV de remise des ouvrages	ND	ND		
	Nombre d'instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières appuyées ou mises en place afin de consolider les	0 instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières sont appuyées ou mises	Au moins 2 instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières sont appuyées dans leur structuration mises en place	CR des mises en place des outils et infrastructures ; rapports annuels	ND	ND			

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
		liens entre les acteurs des chaînes de valeurs	en place par le biais du projet					
		Déploiement d'un volet Communication autour du Produit du Congo pour attirer les investisseurs	Pas de plan de label existant	1 plan de communication valorisant les potentialités agricoles du Congo sous le label « Produit du Congo »	Plan de communication	ND	ND	
Produit 1.5. L'innovation dans le domaine agricole est dynamisée et produit des référentiels techniques d'AIC et d'agriculture zéro-déforestation								
		Nombre de centres d'innovation pour l'agriculture durable réhabilités et associés aux Centres Technique du MAEP et à un réseau de fermes relais pour diffuser les innovations auprès des opérateurs agricoles	La R&D en agriculture durable est peu active au Congo et il n'existe pas de référentiels techniques adaptés/incitatifs au développement de l'AIC et agriculture zéro-déforestation	2 centres d'innovation pour l'agriculture durable en zone forestière et en savane sont réhabilités	Publications scientifiques ; fiches de vulgarisation ; CR de formations ; référentiels techniques	Les protocoles d'accord de partenariat entre le CRDPI, le CVPFNL, l'IRA, l'IRF, et l'UCP ont été élaborés et soumis à chaque partenaire.	Les échanges sur ces protocoles se poursuivent entre l'UCP et ces partenaires, afin de se convenir des modalités de mise en œuvre des activités. Les signatures de ces différents protocoles sont prévues pour le premier trimestre 2025.	
Produit 1.6. Les résultats des centres d'innovation sont capitalisés et diffusés auprès des opérateurs du monde agricole grâce à la réhabilitation de Centres Techniques (CT) du MAEP								
		Nombre de Centres Technique (CT) du MAEP renforcés dans les territoires pilotes	Les CT existent mais ne sont pas en mesure, par manque de matériel et de capacités humaines, de diffuser les innovations de la recherche	Les CT du MAEP dans les territoires pilotes sont renforcés en matériel et en capacités humaines afin d'être en mesure de structurer un réseau de paysans multiplicateurs de semences et de capitaliser et de diffuser les innovations des centres de recherche dans le milieu agricole.	CR de formations ; visite de terrain ; rencontres avec les CT du MAEP et producteurs de semences ; rapports annuels ; PV de cession de matériel technique	ND	ND	
Produit 1.7. Un réseau de fermes relais est mis en place en zone de savanes et régions forestières afin de diffuser les résultats des centres d'innovation capitalisés dans les CT du MAEP								
		Nombre de fermes relais mises en place, opérationnalisées, mises en réseau	5 fermes relais sont appuyées dans le Département du Pool et démontrent des succès	30 fermes relais sont mises en place, opérationnalisées et mises en réseau afin de diffuser des innovations agricoles et appuis techniques auprès des organisations de producteurs et faitières	Rapports annuels	ND	ND	
		Nombre d'organisations de producteurs et faitières appuyées (données désagrégées par genre sur la composition des OP)	OP existantes peu nombreuses et peu structurées	Au moins 25 organisations de producteurs et faitières appuyées	Rapports annuels	ND	ND	
RESULTAT 2. Les investissements portés par les acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation sont appuyés								
Jalon 8 relatif au renforcement de	Assurer un pilotage, une coordination et un suivi à un haut niveau, à caractère intersectoriel et inclusif, permettant	Produit 2.1. Appui à la montée en compétence du catalyseur, de ses partenaires et du MAEP comme intermédiaires pour catalyser les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation						

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
la Gouvernance, de la coordination et du financement	d'accroître la mobilisation et l'alignement des interventions et financements des secteurs public et privé, société civile, domestiques et internationaux sur les objectifs de la Lettre d'Intention et du Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+. Réaliser une étude relative à la mise en place une Observation indépendante dans le cadre de la mise en œuvre de la Lettre d'Intention, dont les résultats seront validés par toutes les parties prenantes. Mettre en place un cadre de concertation avec le secteur privé afin d'inciter les entreprises à s'engager dans le processus REDD+. Assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs liés à l'utilisation des terres (mines, hydrocarbures, forêt, agriculture, infrastructures). Mettre en place une plateforme de concertation entre les bailleurs des fonds, institutions internationales et les différents acteurs de la République du Congo.	Nombre d'opérateurs agricoles accompagnés dans le montage de leur projet de financement par le biais de l'outil d'impulsion et d'accompagnement des investissements accompagné par le projet (désagrégé par genre)	Absence d'outils de financements bancaires adaptés aux opérateurs agricoles et son corollaire : difficultés des opérateurs à conduire un projet de financement à terme. Peu ou pas de structures existantes d'incubation et d'impulsion pour les acteurs agricoles.	Au moins 100 opérateurs agricoles, avec si possible au moins 50% d'opératrices, accompagnés dans le montage de leur projet de financement	Rapport de l'opérateur privé ; rapports annuels	ND	ND	
		Produit 2.2. Opérationnalisation d'un dispositif de subventions pour les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation						
		Nombre et type d'acteurs ayant bénéficié d'une subvention via le dispositif mis en place ; montant moyen attribué par subvention (désagrégé par genre)	Aucun dispositif financier n'existe pour encourager les producteurs à adopter des pratiques durables	Au moins 50% des opérateurs accompagnés bénéficiant d'une subvention via le dispositif mise en place	Nombre de producteurs bénéficiaires des subventions ; taux de décaissement des subventions octroyées	Une proposition issue des échanges avec les coordinations nationales du KOPEKOBAB pour la mise en place du guichet de subvention (accompagnement technique et financier) en faveur des producteurs été présenté au COPIL de décembre 2024. Cette note est soumise à amendements des MOA avant validation par le MATIER.	Idem	
RESULTAT 3. Les schémas directeurs d'approvisionnement durable en bois-énergie des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire sont mis en œuvre								
Jalon 7 relatif à la Promotion du bois-énergie durable et des énergies renouvelables	Mettre en œuvre la politique sectorielle de l'énergie en privilégiant les alternatives durables à la consommation en bois-énergie issu de ressources non renouvelables, en impliquant les parties prenantes (secteurs public et privé, société civile)	Produit 3.1. Appui au développement du programme national d'afforestation et de reboisement par la réalisation de plantations agroforestières villageoises						
		Nombre d'agents du SNR formés pour favoriser l'établissement de plantations agroforestières	0 agents du SNR formés par le biais du projet	8 agents du SNR formés appuient les individus, les groupements et des communautés villageoises dans l'établissement de plantations agroforestières	Rapports de suivi des projets ; CR de formation ; rapports annuels	ND	ND	
		Nombre d'hectares plantés	10 % des objectifs visés par le projet sont aujourd'hui exécutés (1 million d'hectares plantés). La part des individus, des groupements et des communautés locales est quasiment nulle (100 000 ha visés)	Au moins 1 000 ha sont plantés par les communautés villageoises. Ces surfaces sont référencées par le PRONAR	Rapports de suivi ; télédétection/carte de la distribution des plantations ; rapports annuels	ND	ND	
Produit 3.2. La durabilité des plantations agroforestières en savane est étudiée et assurée								

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
		Réalisation et diffusion d'une étude prospective sur l'impact des plantations agroforestières en savane réalisée et diffusée	Pas de données disponibles sur les impacts en zone de savane	1 étude prospective sur l'impact des plantations agroforestières en savane réalisée et dont les recommandations sont largement diffusées avec les institutions, le secteur privé et les partenaires techniques	Rapport préliminaire ; provisoire et final ; publications scientifiques	Un protocole d'accord de partenariat entre le SNR et l'UCP a été élaboré et soumis au SNR afin de convenir des modalités d'appui à la mise en œuvre des activités liées à la plantation agroforestière.	Les échanges sur ce protocole se poursuivent entre l'UCP et ce partenaire, afin de convenir des modalités de mise en œuvre des activités. La signature de ce protocole est prévue pour le premier trimestre 2025.	
		Nombre d'ha de dispositifs d'essais de provenances et des vergers à graines pour les essences à planter en savane installés	Faible diversité spécifique et génétique des essences plantées en savane. Faible possibilité de s'approvisionner localement en semences de qualité	2 dispositifs de 10 ha sont installés et entretenus et suivis annuellement sur des terres sécurisées (PRONAR/SNR et IRA ou CRDPI) et confiés à la charge des instituts de recherche nationaux	Rapport préliminaire ; provisoire et final ; publications scientifiques			
Produit 3.3. Les déchets ligneux des villes de Brazzaville et Pointe-Noire sont valorisés								
		Une cartographie des producteurs de déchets ligneux réalisée	Pas de réseau d'approvisionnement à ce stade et faible valorisation des déchets ligneux dans le sud du Congo	Une cartographie des producteurs de déchets ligneux réalisée	Cartographie des acteurs	ND	ND	
		Nombre de contrats/accords entre producteurs de déchets et acteurs de la valorisation.	Les déchets ligneux de Brazzaville et Pointe-Noire sont peu ou pas valorisés	xxx contrats de valorisation des déchets facilités par le projet	Contrats/accords signés ; rapports annuels	ND	ND	
		Nombre de groupement de charbonniers structurés	-	Au moins 2 groupements de charbonniers valorisent des déchets ligneux	Documents d'accords et de présentation des mécanismes	ND	ND	
Produit 3.4. Appui aux charbonniers pour améliorer la carbonisation								
		Nombre de charbonniers formés aux techniques de carbonisation améliorée (désagrégé par genre, présumant que ce métier est essentiellement pratiqué par des hommes)	0 charbonnier formé	2 spécialistes de la carbonisation améliorée sont formés au Congo. Au moins 1000 charbonniers sont formés aux techniques de carbonisation améliorée	CR de formation ; référentiel de formation ; rapports annuels	ND	ND	
		Un référentiel didactique sur les techniques de carbonisation améliorée produit et diffusé	0 référentiel didactique sur les techniques de carbonisation	Un référentiel didactique sur les techniques de carbonisation améliorée est produit et diffusé (capitalisation).	Référentiel technique	ND	ND	
Résultat 4. Des mécanismes de suivi-évaluation permettent de suivre les résultats des projets financés par le PUDT et d'orienter le développement futur de l'AIC et agriculture zéro-déforestation vers les pratiques les plus performantes								
		Produit 4.1. Les services déconcentrés des territoires pilotes sont renforcés en équipement technique et formés afin de contribuer à diffuser les savoirs et suivre les impacts des projets						

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
Jalon 1 relatif à l'aménagement du territoire	<p>Développer, adopter et mettre en œuvre un plan national d'affectation des terres (PNAT), un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et des Schémas Départementaux d'Aménagement du Territoire (SDAT) qui organisent et optimisent l'utilisation des terres par les différents secteurs économiques nationaux en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir le développement durable aux échelles nationale et locale ; - appuyer la politique de diversification économique du pays ; - améliorer le climat des affaires permettant une mobilisation accrue des investissements ; - réduire l'impact sur les forêts ; et - garantir un DFP. <p>Le plan national d'affectation des terres reposera notamment sur la constitution DFP, les principes de non-conversion des forêts HSC/HVC, de protection et gestion durable des zones de tourbières afin qu'elles ne soient ni drainées ni asséchées, de conversion limitée et neutre en carbone des forêts non HSC/HVC, de compensation pour les pertes en biodiversité et carbone, de respect des droits fonciers coutumiers et permettra de résoudre et prévenir des conflits d'usages des terres.</p>	<p>Nombre et nature des actions de renforcement réalisées auprès des DDA et DDEF</p>	<p>DDA et DDEF difficilement en mesure d'assurer le suivi des activités déployées au travers de leur département</p>	<p>Au moins 5 actions de renforcement réalisées auprès des DDA et DDEF et un diagnostic des besoins actualisé réalisé</p>	<p>Plan de renforcement des capacités ; PV de dotations ; rapports annuels</p>	<p>ND</p>	<p>ND</p>	
	Produit 4.2. Suivi des performances par les services déconcentrés et acteurs non-étatiques							
		<p>Mise en place d'un système de suivi permettant de suivre et documenter les réalisations et performances des projets</p>	<p>Pas de projet à ce stade</p>	<p>Chaque projet a fait l'objet d'un suivi rigoureux, régulier et documenté sur la base d'une grille PCIV objectifs et quantifiables.</p>	<p>Rapports de suivi-évaluation ; rapports annuels ; base de données du programme</p>	<p>ND</p>	<p>ND</p>	

6. Communication et promotion

6.1. Illustration spécifique – Photos et vidéos HD

La 1ère session du Comité de pilotage a fait l'objet d'une large communication au niveau des médias (radios, télévisions, presses écrites et cybernétiques).

6.2. Stratégie et plan de communication

La stratégie et le plan communication du projet ne sont pas encore en place au regard du retard pris dans la contractualisation d'une agence de communication. En effet, le recrutement de l'agence de communication conjointe au PUDT/KOPEKOBÀ, formellement lancée en mars 2024, a subi une annulation en novembre 2024, suite à un vice de procédure constaté par la maîtrise d'ouvrage dans la passation des marchés.

Le plan de communication comprendra notamment les éléments suivants :

- Édition et diffusion (physique et/ou numérique) d'un bulletin trimestriel d'information ;
- Edition et diffusion d'une émission radio par semestre (à confirmer) ;
- Opérationnalisation du site web conjoint au PUDT/KOPEKOBÀ ;
- Mise en place d'un compte média pour le Programme (de manière complémentaire au site web), afin d'assurer une visibilité sur les actualités du programme (a minima sur la base d'une publication par trimestre).

Nom du projet de communication	-		
Date de début du projet de communication	-	Date de fin du projet de communication	-
Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s'insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) :	-		
Audience	Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)	Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)	
-	-	-	-

7. Exécution financière

7.1. Décaissements

7.1.1. Taux de décaissements du projet⁶

Le taux de décaissement sur l'ensemble des financements (CAFI+AFD+UE) est de 2%. Sur la tranche reçue du CAFI, le taux de consommation est de 1% (cf. Budget C. par catégorie UNDG). Les détails des décaissements sont accessibles sur <https://drive.google.com/drive/folders/1iPBgxAnhB62OXDhziBQCeHUGPQgKTZCt>.

A) Résultats	B) a. Budget Total (USD)	B) b. Budget Total (USD) révisé	C) Budget prévu pour la période de rapportage (semestre ou	D) Dépenses annuelles ⁷	E) Solde au 31/12/2024 (USD)	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet
A. COUTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME							
RESULTAT 1. L'agriculture durable est intensifiée conformément aux stratégies nationales d'aménagement du territoire							
Produit 1.1. Des territoires pilotes pour les investissements du Kopekoba sont identifiés et font l'objet de plans de gestion élaborés de manière participative pour la protection de zones d'intérêt environnemental (notamment HVC, HSC et tourbières) et l'orientation du développement agricole dans des zonages dédiés	1 651 006	1 427 708	NA	-	1 427 708	0%	0%
Activité 1.1.1. Identification des territoires pilotes et des partenaires de mise en œuvre du Kopekoba au sein de chaque zonage (5) du Kopekoba	56 250	56 250	NA	-	56 250	0%	0%

⁶ Les montants engagés mais non dépassés correspondant à la totalité des fonds du programme prévu par le budget initial, au regard des conventions de financement signées entre l'AFD et le gouvernement congolais, la colonne y relative n'est pas intégrée dans le tableau (correspondance à la colonne B.).

⁷ Les dépenses annuelles sont globalement imputées sur les frais de gestion du programme (frais de fonctionnement des UCP/UGP), compte tenu que les activités sur le terrain n'ont pas encore démarré et que la signature des contrats avec l'assistance technique, les partenaires internationaux et nationaux n'est pas encore effective (prévu au 1^{er} trimestre 2025).

Activité 1.1.2. Élaboration des plans de gestion des territoires pilotes	896 088	785 928	NA	-	785 928	0%	0%
Activité 1.1.3. Création et mise en œuvre des mécanismes de concertation et de coordination des plans de gestion à l'échelle des territoires pilotes	698 668	585 530	NA	-	585 530	0%	0%
Produit 1.2. Des arrangements locaux permettant un meilleur accès au foncier sont formalisés	1 575 800	1 430 462	NA	-	1 430 462	0%	0%
Activité 1.2.1. Diagnostic territorial cartographié des propriétaires fonciers et des besoins en terres agricoles	827 200	681 862	NA	-	681 862	0%	0%
Activité 1.2.2. Elaboration d'outils et de mécanismes d'accès au foncier pour les producteurs agricoles	374 300	374 300	NA	-	374 300	0%	0%
Activité 1.2.3. Un mécanisme de sécurisation du foncier des zones sensibles est adopté	374 300	374 300	NA	-	374 300	0%	0%
Produit 1.3. Des outils sont mis en place pour faciliter la production et les flux d'informations actualisées entre les acteurs des chaînes de valeurs agricoles	1 030 600	1 134 384	NA	-	1 134 384	0%	0%
Activité 1.3.1. Cartographie territoriale détaillée des opérateurs exerçant dans les secteurs agricole et forestier	360 640	512 849	NA	-	512 849	0%	0%
Activité 1.3.2. Consolidation des informations nécessaires aux opérateurs des chaînes de valeurs	444 600	396 175	NA	-	396 175	0%	0%
Activité 1.3.3. Développement d'outils et de partenariat pour optimiser les flux d'information	225 360	225 360	NA	-	225 360	0%	0%
Produit 1.4. Des outils de dialogue et des infrastructures sont mis en place pour faciliter les échanges de produits entre les maillons des chaînes de valeurs	2 055 720	1 876 118	NA	-	1 876 118	0%	0%
Activité 1.4.1. Des infrastructures légères de stockage, de conservation et de transport légères, sont réhabilitées	1 545 720	1 446 966	NA	-	1 446 966	0%	0%
Activité 1.4.2. Des outils et infrastructures organisationnelles sont mises en place pour faciliter les échanges de produits agricoles	400 000	319 151	NA	-	319 151	0%	0%
Activité 1.4.3. Un volet Communication autour du Produit du Congo est déployé pour attirer les investisseurs	110 000	110 000	NA	-	110 000	0%	0%

Produit 1.5. L'innovation dans le domaine agricole est dynamisée et produit des référentiels techniques d'AIC et d'agriculture zéro-déforestation	3 227 300	3 227 350	NA	-	3 227 350	0%	0%
Activité 1.5.1. Opérationnalisation d'un centre d'innovation agricole et d'un réseau d'expérimentations pour mener des opérations de recherche en zones forestières et en savanes	2 995 300	3 071 350	NA	-	3 071 350	0%	0%
Activité 1.5.2. Publication scientifique et partage d'expériences à l'échelle régionale et internationale	232 000	156 000	NA	-	156 000	0%	0%
Produit 1.6. Les résultats des centres d'innovation sont capitalisés et diffusés auprès des opérateurs du monde agricole grâce à la réhabilitation de Centres Techniques (CT) du MAEP	426 737	448 624	NA	-	448 624	0%	0%
Activité 1.6.1. Diagnostic des besoins des CT du MAEP à proximité des territoires pilotes du Kopekoba	50 400	63 597	NA	-	63 597	0%	0%
Activité 1.6.2. Activités de diffusion des résultats des centres d'innovation dans les CT du MAEP	376 337	385 027	NA	-	385 027	0%	0%
Produit 1.7. Un réseau de fermes relais est mis en place en zone de savanes et régions forestières afin de diffuser les résultats des centres d'innovation capitalisés dans les CT du MAEP	1 115 800	1 115 800	NA	-	1 115 800	0%	0%
Activité 1.7.1. Sélection des fermes relais au sein des territoires pilotes	140 000	140 000	NA	-	140 000	0%	0%
Activité 1.7.2. Formation des fermiers relais à l'accueil et accompagnement des producteurs agricoles des territoires pilotes	296 800	296 800	NA	-	296 800	0%	0%
Activité 1.7.3. Accompagnement et suivi des agriculteurs des territoires pilotes formés	350 000	350 000	NA	-	350 000	0%	0%
Activité 1.7.4. Accompagnement à la structuration des producteurs en Organisations de Producteurs (OP)	329 000	329 000	NA	-	329 000	0%	0%
Sous-total Résultat 1	11 082 963	10 660 444	NA	-	10 660 444	0%	0%
RESULTAT 2. Les investissements portés par les acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation sont appuyés			NA		-	0%	0%

Produit 2.1. Appui à la montée en compétence du catalyseur, de ses partenaires et du MAEP comme intermédiaires pour catalyser les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation	605 200	597 424	NA	-	597 424	0%	0%
Activité 2.1.1. Diagnostic organisationnel et institutionnel du catalyseur	32 400	201 117	NA	-	201 117	0%	0%
Activité 2.1.2. Renforcement des capacités des incubateurs du catalyseur	172 800	16 307	NA	-	16 307	0%	0%
Activité 2.1.3. Instaurer un dispositif d'impulsion et d'accompagnement du secteur agricole en partenariat avec le FSA	400 000	380 000	NA	-	380 000	0%	0%
Activité 2.1.4. Implication du MAEP dans le dispositif d'impulsion et d'accompagnement du catalyseur	-	-	NA	-	-	0%	0%
Produit 2.2. Opérationnalisation d'un dispositif de subventions et de PSE pour les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation	14 754 484	14 770 791	NA	-	14 770 791	0%	0%
Activité 2.2.1. Finalisation d'une matrice d'éligibilité des projets pouvant bénéficier de subventions du Kopekoba	181 180	197 487	NA	-	197 487	0%	0%
Activité 2.2.2. Mise en place d'une facilité d'intervention pour l'accompagnement (technique et subventions du Kopekoba) à des porteurs de projet sélectionnés et PSE	14 573 304	14 573 304	NA	-	14 573 304	0%	0%
Sous-total Résultat 2	15 359 684	15 368 215	NA	-	15 368 215	0%	0%
RESULTAT 3. Les schémas directeurs d'approvisionnement durable en bois-énergie des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire sont mis en œuvre			NA		-	#DIV/0!	#DIV/0!
Produit 3.1. Appui au développement du programme national d'afforestation et de reboisement par la réalisation de plantations agroforestières villageoises	1 821 900	1 821 900	NA	-	1 821 900	0%	0%
Activité 3.1.1. Renforcer les capacités du SNR	1 097 500	1 097 500	NA	-	1 097 500	0%	0%
Activité 3.1.2. Appuyer les planteurs individuels à développer des plantations agroforestières	724 400	724 400	NA	-	724 400	0%	0%

Produit 3.2. La durabilité des plantations agroforestières en savane est étudiée et assurée	478 374	478 211	NA	-	478 211	0%	0%
Activité 3.2.1. Mener une étude prospective sur l'impact des plantations agroforestières en savane congolaise	-	-	NA	-	-	#DIV/0!	#DIV/0!
Activité 3.2.2. Installer et suivre des essais de provenances et des vergers à graines pour les essences à planter en savane	478 374	478 211	NA	-	478 211	0%	0%
Produit 3.3. Les déchets ligneux des villes de Brazzaville et Pointe-Noire sont valorisés	421 550	421 550	NA	-	421 550	0%	0%
Activité 3.3.1. Cartographier les producteurs de déchets ligneux`	73 750	73 750	NA	-	73 750	0%	0%
Activité 3.3.2. Mettre en place des partenariats pour valoriser les déchets ligneux	335 800	335 800	NA	-	335 800	0%	0%
Activité 3.3.3. Former et structurer les équipes de charbonniers	12 000	12 000	NA	-	12 000	0%	0%
Produit 3.4. Appui aux charbonniers pour améliorer la carbonisation	250 850	250 850	NA	-	250 850	0%	0%
Activité 3.4.1. Former deux spécialistes en carbonisation améliorée	104 850	104 850	NA	-	104 850	0%	0%
Activité 3.4.2. Former les charbonniers des bassins d'approvisionnement de Brazzaville et Pointe-Noire	140 000	126 000	NA	-	126 000	0%	0%
Activité 3.4.3. Capitaliser les résultats de terrain	6 000	20 000	NA	-	20 000	0%	0%
Sous-total Résultat 3	2 972 674	2 972 511	NA	-	2 972 511	0%	0%
RESULTAT 4. Des mécanismes de suivi-évaluation permettent de suivre les résultats des projets financés par le Kopekoba et d'orienter le développement futur de l'AIC et agriculture zéro-déforestation vers les pratiques les plus performantes			NA		-	0%	0%
Produit 4.1. Les services déconcentrés des territoires pilotes sont renforcés en équipement technique et formés afin de contribuer à diffuser les savoirs et suivre les impacts des projets	1 720 076	1 673 910	NA	-	1 673 910	0%	0%
Activité 4.1.1. Analyse organisationnelle, humaine et financière des services déconcentrés (DDA et DDEF)	100 800	600 634	NA	-	600 634	0%	0%
Activité 4.1.2. Appui logistique et renforcement matériel des services déconcentrés	1 115 276	1 073 276	NA	-	1 073 276	0%	0%

Activité 4.1.3. Formation et transfert des compétences aux services déconcentrés	504 000	-	NA	-	-	#DIV/0!	#DIV/0!
Produit 4.2. Suivi des performances par les services déconcentrés et acteurs non-étatiques	460 200	574 081	NA	-	574 081	0%	0%
Activité 4.2.1. Caractérisation des situations de référence et des modalités de suivi	117 600	187 528	NA	-	187 528	0%	0%
Activité 4.2.2. Mise en œuvre du suivi-évaluation des projets	342 600	386 553	NA	-	386 553	0%	0%
Sous-total Résultat 4	2 180 276	2 247 991	NA	-	2 247 991	0%	0%
Total COUTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME :	31 595 596	31 249 161	NA	-	31 249 161	0%	0%
B. COUTS DE GESTION DU PROGRAMME (Unités de gestion de projet)			NA		-	0%	0%
Total COUTS DE GESTION DU PROGRAMME :	7 198 015	7 539 870	NA	375 600	7 164 270	5%	5%
TOTAL COUTS DIRECTS DU PROGRAMME	39 383 819	39 383 819	NA	375 600	39 008 219	1%	1%
TOTAL COUTS INDIRECTS DU PROGRAMME	2 147 791	2 147 791	NA	285 170	1 862 621	13%	13%
TOTAL DES COUTS	41 531 610	41 531 610	NA	660 769	40 870 840	2%	2%

7.1.2. Annexe 3 - Tableau 8.2 (cf. point 12)

C - Budget par catégories UNDG						
Contribution CAFI au PI-PUDT						
CATEGORIES DE BUDGET UNDG		TOTAL USD (figé Prodoc initial)	TOTAL USD (total révisé)	Variation entre figé et révisé	Dépenses cumulées au 31/12/2024 (USD)	Taux de décaissement cumulatif au 31/12/2024
1	Personnels	565 000	565 000	0%	-	0%
2	Fournitures, produits de base, matériaux	0	0	-	-	-
3	Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	800 000	800 000	0%	-	0%
4	Services contractuels	3 635 994	3 754 500	3%	-	0%

5	Voyages	535 357	416 851	-28%	-	0%
6	Transferts et subventions aux contreparties	9 874 499	9 874 499	0%	-	0%
7	Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	36 000	36 000	0%	-	0%
Total des Coûts Directs		15 446 850	15 446 850	-	-	-
8	Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	1 081 000	1 081 000	0%	125 151	12%
TOTAL des Coûts		16 527 850	16 527 850	-	125 151	1%

7.1.3. Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Ce tableau sera intégré au prochain rapport, compte tenu que le programme n'a pas encore réalisé de décaissement sur les produits.

7.1.4. Décaissement par pilier de la stratégie nationale REDD

PILIER	Correspondance aux résultats	BUDGET DANS LE PRODOC USD	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire	A	11 082 963	0	0
Foncier	(A. comptabilisé sur aménagement du territoire)	-	-	-
Agriculture	B (A. comptabilisé sur aménagement du territoire)	15 359 684	0	0
Forêt	(B. comptabilisé sur agriculture)	-	-	-
Energie	C	2 972 674	0	0
Mines et Hydrocarbures	-	-	-	-
Démographie	-	-	-	-
Gouvernance	D	2 180 276	0	0

7.2. Contrats

N° du contrat	Intitulé et thématique	Type (ONG internationale, ONG nationale, entité publique, secteur privé, autre)	Sous-type	Montant du contrat (USD)	Fonds CAFI	Date signature contrat	Date début des activités	Délai d'exécution	Commentaires
ND	Recrutement de l'assistance technique (Expertise France)	Entité privée	Entreprise privée	5.384.350	1.100.437	Envisagé en janvier 2025	-	-	En phase de contractualisation

7.3. Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

- **Concernant le personnel du programme et ses partenaires :**

Il est important de souligner que les coordonnateurs adjoints des unités de gestion de projets (UGP) ont été nommés en décembre 2023 et sont pleinement opérationnels depuis cette date. En 2025, les unités de gestion bénéficieront du soutien de l'assistance technique internationale (Expertise France) afin d'assurer un fonctionnement optimal.

La contractualisation avec cette assistance technique internationale, très attendue par la coordination, a en effet accusé un retard en 2024 en raison des difficultés rencontrées par la maîtrise d'ouvrage lors de la phase de négociation et contractualisation de l'offre (compte tenu des contraintes de reporting budgétaire). Grâce à la facilitation de l'AFD, cette contractualisation a pu être quasi-finalisée, avec une signature prévue pour le 15 janvier 2025 et un démarrage prévu en février 2025. Les équipes techniques du programme seront également renforcées dès le 1er trimestre 2025 par le recrutement d'assistants techniques nationaux affectés aux UGP du MEF et du MAEP, dont les termes de référence sont en cours d'élaboration.

En ce qui concerne le recrutement des partenaires internationaux (CIRAD et CIFOR), la contractualisation est en cours, avec une signature prévue pour le 15 février 2025 concernant le CIRAD, et dans les semaines suivantes avec le CIFOR. Les partenaires nationaux viendront également compléter les équipes du programme dès le 1er trimestre 2025, en s'appuyant sur les protocoles d'accord actuellement en négociation.

Concernant la coordination indépendante des sauvegardes environnementales et sociales (CISSES), conjointe aux programmes PUDT /KOPEKOBAB, les équipes ont été complétées par le recrutement de la responsable de l'inclusion des populations autochtones (RIPA) et des points focaux genre et populations autochtones des UGP. Ces derniers sont mobilisés pour contribuer au reporting CISSES conjoint au programmes PUDT/KOPEKOBAB. Ils seront également mobilisés dans le cadre de l'analyse environnementale et sociale des activités sur les territoires pilotes, en particulier l'élaboration des plans de gestion et la pré-analyse des aspects environnementaux et sociaux des projets présentés au guichet de financement.

- **Concernant l'approvisionnement :**

Aucun réapprovisionnement sur les avances sur les comptes d'avance renouvelable n'a été sollicité en 2024, compte tenu que la consommation des ressources sur les comptes d'avances renouvelables reste faible en raison d'une activité limitée et des délais importants pris dans les processus de passation des marchés (paiements reportés en 2025).

7.4. Mobilisation de ressources

NA

7.5. Audits

Le recrutement du cabinet d'audit a été lancé et la contractualisation est envisagée en avril 2024. Cet audit conditionne les renouvellements des comptes d'avance du programme et devra être disponible avant juin 2025, conformément aux engagements pris par la maîtrise d'ouvrage dans les conventions de financement relatives au KOPEKOBAB signées avec l'AFD.

7.6. Révisions budgétaires

Le programme n'a pas intégré de révision budgétaire au-cours de la période de rapportage.

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

8.1. Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
COPIB de projet	1	1	22/03/2024 17/12/2024	https://drive.google.com/drive/folders/1tFgeVYiO5m5yZg0Z5c1gwB174gsIF91c?usp=sharing
Comité de suivi technique trimestriel CAFI-AFD-UCP PUDT	4	4	21/02 /2024 27/06/2024 18/09/2024 17/12/2024	https://drive.google.com/drive/folders/1FG6rA5NPs7Cdk0-KA5oUNskMyvPtqqiG?usp=sharing
Rapports semestriels & annuels	2	2	30/06/2024 31/12/2024	https://drive.google.com/drive/folders/1UIAnM8rUPxwEBo8xf76ARQT7CEi7gMa_?usp=sharing
Rapports CISES	4	4	31/03/2024 30/06/2024 30/09/2024 31/12/2024	https://drive.google.com/drive/folders/140ltBHaHRVLMNrCDNCdq8gxlo_haJ1lx?usp=sharing

8.2. Evaluations

A ce stade, aucune évaluation n'a encore eu lieu.

8.3. Intégration des leçons apprises

NA

8.4. Révisions programmatiques (le cas échéant)

Pour le moment, aucune révision programmatique n'est prévue. Cependant, au regard du retard de démarrage du programme, les arbitrages relatifs à la levée de conditions suspensives au déblocage de la 2^{ème} tranche de fonds du CAFI pour l'ensemble PUDT/KOPEKOBAB doivent impérativement aboutir au 1^{er} semestre 2025.

9. Thèmes transversaux

9.1. Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Le personnel lié au mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGPR) mis à disposition par le WWF a été introduit au PUDT le 19 mars 2024. Un des assistants techniques MGPR a été responsabilisé pour la mise en œuvre du plan d'action Genre conformément à la réorganisation du cadre de redevabilité E&S du Programme qui a reçu la non objection de l'AFD en date du 10 janvier 2024.

Un atelier de planification des activités de sauvegardes E&S au cours de l'année 2024 a été organisé au mois de juin et a permis de retenir quelques activités prioritaires (dont les résultats sont présentés dans les parties ci-après) pour ce qui est du genre :

- Evaluation de la prise en compte du genre dans les activités du PUDT déjà réalisées ;
- Elaboration d'une base de données des études et des informations qui rendent compte des différences de genre dans toutes les activités ;
- Mise en place d'un système d'information sensible au genre ;
- Elaboration du guide d'orientation sur l'intégration du genre dans les activités du PUDT ;

- Elaboration du document d'orientation sur la procédure de traitement des cas de violences basées sur le genre (VBG) dans le MGPR ;
- Atelier de validation de la procédure de traitement des cas de VBG dans le MGPR ;
- Recrutement d'une organisation de la société civile (OSC) pouvant accompagner le programme dans le cadre des VBG ;
- Organisation d'une session de formation du personnel du PUDT sur le genre avec l'appui de la direction de l'approche genre et de la recherche du Ministère de la Promotion de la Femme ;

Sensibilisation des UGP sur le guide d'orientation sur l'intégration genre et veiller à son application tout au long du projet. Les activités mises en œuvre dans le domaine des populations autochtones sont notamment les suivantes :

- Elaboration des TdRs pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un CPPA ;
- Réunion technique d'intégration des observations des communautés locales et populations autochtones (CLPA) sur le processus de consentement libre et informé préalable (CLIP) ;
- Participation aux journées portes ouvertes sur le savoir endogène et de la pharmacopée des CLPA ;
- Atelier national de validation méthodologie CLIP ;
- Atelier de renforcement des capacités institutionnelles des différentes parties prenantes PUDT en matière de CLIP.

Toutes les réunions et autres ateliers ont servi de plateforme pour l'information et la sensibilisation sur le genre et les populations autochtones. Cela a notamment été fait au cours des ateliers d'information sur le PUDT dans 12 départements, des réunions avec les partenaires et lors de l'atelier de planification des activités de sauvegardes E&S. Une des premières mesures a été l'institutionnalisation de fiches de présence genre. Ainsi, selon les données disponibles, près de 280 personnes ont été touchées lors de ces réunions, dont 12% de femmes.

Tous les points focaux genre et populations autochtones ont été désignés, les derniers étant ceux du MEF et du MEDDBC pour lesquels l'AFD a donné une non objection en date du 11 juin 2024.

9.2. Respect des standards environnementaux et sociaux

- [Etude d'impact environnemental et social](#) Oui

Une étude d'impact environnemental et social et du mécanisme de gestion des plaintes du PUDT a été réalisée lors de l'étude de faisabilité du PUDT/Kopekoba, datant du 25 février 2022. Aucune activité du KOPEKOBA n'a justifié de ce type d'étude en 2024.

- [Plan de gestion environnementale et sociale](#) Oui

Le programme dispose d'un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) qui retrace les grandes lignes de conduite du cadre politique et réglementaire dans les secteurs concernés par le PUDT/KOPEKOBA et qui contient un Plan d'Engagement Environnemental et Social, qui prévoit 9 activités développées ci-dessous.

A noter que la mise en œuvre du CGES a subi un retard partiel, en particulier sur le déploiement du MGPR, lié à la durée du processus de recrutement de l'équipe de WWF. Le départ de l'ancien Coordinateur MGPR de WWF au cours du 2ème trimestre, remplacé en septembre 2024 a également impacté négativement cette opérationnalisation. Une feuille de route a été élaborée au dernier trimestre 2024, et sa validation au 1er trimestre 2025 devra permettre l'implémentation du mécanisme en 2025.

- [Activité 1. : Etablissement de la coordination indépendante pour la surveillance des mesures de protection environnementale et sociale et la mobilisation des intervenants](#)

Le recrutement de 3 cadres en charge du MGPR a été finalisé par WWF. Ces derniers ont été présentés au PUDT le 19 mars 2024. Cette équipe a connu le départ du Coordinateur MGPR (C-MGPR) initialement recruté et le processus de renouvellement a abouti à la présentation du nouveau C-MGPR à l'UCP le 23 septembre 2024. Une Responsable Inclusion des Populations Autochtones (RIPA) a été recrutée en mars 2024. Tous les points focaux genre et populations autochtones des UGP sont désignés et les échanges se poursuivent avec l'AFD sur la question de leur déploiement. Le recrutement des référents MGPR par WWF sera lancé après l'actualisation du MGPR.

- [Activité 2. Le plan d'engagement des parties prenantes ainsi que le Plan de Gestion environnementale et sociale du PUDT et PI-PUDT sont opérationnels et mis en œuvre](#)

Un atelier de planification des activités de la Coordination en charge du Suivi des Sauvegardes Environnementales et Sociales du PUDT a été organisé du 4 au 7 juin 2024, pour consolider le plan de travail annuel et sensibiliser les équipes et les partenaires sur les sauvegardes environnementales et sociales. L'atelier a connu la participation de 25 personnes (dont 18% de femmes), issues du programme, des ministères sectoriels clés, du partenaire WWF et de la société civile. Le plan de travail 2024 consolidé a fait l'objet de mise en œuvre et suivi au cours de l'année.

Le programme a organisé également une session d'information et de sensibilisation des partenaires techniques le 12 juillet 2024 pour améliorer leurs capacités à intégrer de manière efficace et durable les préoccupations environnementales et sociales dans leurs activités. La session a connu la participation de 28 personnes dont 8 femmes venant du PUDT, des ministères sectoriels et des partenaires techniques PUDT.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la NES 2 de la Banque Mondiale reprise dans le CGES traitant des conditions de travail, un code de bonne conduite et d'éthique du programme a été élaboré. Il vise à définir les normes d'intégrité personnelle, de conduite morale, de déontologie, et de reddition de comptes à respecter par tout le personnel et les partenaires techniques. Il fera l'objet d'une large sensibilisation et l'ensemble du personnel du programme.

Comme susmentionné, un atelier de sensibilisation sur le genre et le code de bonne conduite et d'éthique a également été organisé du 15 au 16 octobre 2024 auprès des équipes de la coordination nationale, des partenaires techniques et du ministère de l'intégration de la Femme suivantes (35 personnes sensibilisés).

Afin de garantir la bonne prise en compte de sauvegardes E&S au cours de l'année 2025, un atelier de consultation des parties prenantes sur les activités proposées s'est tenu du 26 au 29 novembre 2024.

- [Élaboration du Cadre de politique pour les déplacements involontaires et réinstallation \(CPDIR\)](#)

Conformément à l'application de la NES 5 sur l'acquisition des terres de la Banque mondiale, les TDR relatifs au recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration d'un CPDIR ont été élaborés et validés avec les principales parties prenantes, notamment le Ministère des Affaires Foncières et du Domaine Public, lors de l'atelier de consultation de novembre. Le lancement du processus de recrutement du consultant se fera au cours du 1er trimestre 2025 après validation du plan de passation de marchés par l'AFD.

- [Activité 3. Le Mécanisme de gestion des plaintes et des recours \(RGPR\) est mis en œuvre par le CISSES et un Comité de gestion des plaintes et des recours \(CGPR\) est ancré dans les UCP](#)

Avec l'arrivée du nouveau C-MGPR en septembre 2024, la feuille de route pour l'opérationnalisation du MGPR a été actualisée.

Une mission d'échanges avec l'équipe MGPR du projet ETIC dans le département de la Sangha a été réalisée du 20 au 25 octobre 2024. Cette mission, qui avait pour objectif de permettre à l'équipe de sauvegardes du Programme de s'imprégner des bonnes pratiques de la mise en œuvre du MGPR du projet ETIC en vue de l'actualisation de celui du PUDT, a mobilisé différents acteurs au niveau local à savoir : les autorités administratives locales, les services déconcentrés de l'économie forestière, l'équipe du projet ETIC, les Chefs des villages et les communautés locales et populations autochtones. Soit au total 41 personnes dont 18 femmes.

Une série de consultations des différentes parties prenantes (partenaires, ONG et équipes des projets en cours) au programme, a été ensuite organisée du 12 au 19 novembre 2024, sanctionnée par une session de restitution auprès de l'Unité de Coordination du Programme, de l'Assistance technique à la maîtrise d'ouvrage et des Unités de Gestion du Programme le mercredi 20 novembre 2024. Ces consultations ont notamment permis de :

- Sensibiliser les parties prenantes sur le bien-fondé du MGPR dans le cadre du PUDT ;
- Connaître la nature et l'étendue des activités menées par les différents partenaires du PUDT ;
- Recueillir les préoccupations, les attentes et les propositions des parties prenantes pour un meilleur dimensionnement du MGPR ainsi que les outils y afférents ;
- S'imprégner des expériences (force, faiblesse, contraintes et opportunités) de certains mécanismes existants ;
- Renforcer la collaboration avec les initiatives existantes pour une mise en œuvre efficace du MGPR.

Dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes et de recours, l'appel téléphonique a été considéré comme l'un des canaux de réception des plaintes. Afin de permettre l'effectivité de ce canal, il est envisagé **la mise en place et la gestion d'une ligne verte**. Un cahier des charges relatif à la gestion du numéro vert a été élaboré afin de définir les rôles et responsabilités à cet effet. Le processus se poursuivra au 1^{er} trimestre 2025.

- [Activité 4. Élaboration et appui à l'opérationnalisation d'un Cadre de planification pour les peuples autochtones](#)

Les TdR pour l'élaboration du cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA) ont été produits et validés avec les principales parties prenantes notamment la Direction Générale pour la Promotion des Peuples Autochtones (DGPPA). Le lancement du processus de recrutement du consultant se fera au cours du 1^{er} trimestre 2025 après validation du PPM par l'AFD.

- [Activité 6. Développement concerté et inclusif d'une méthodologie CLIP nationale adaptée au processus d'aménagement du territoire](#)

En lien avec l'activité 1.2.1, plusieurs séances de travail avec la direction générale de la promotion des populations autochtones (30 janvier, 18 mars 2024) et le projet SWM de WCS (19 mars, 27 mars 2024) a permis de convenir d'un plan de travail pour le développement et la validation d'une méthodologie nationale CLIP. L'appui apporté par WCS à la DGPPA avait déjà permis l'élaboration d'un projet de méthodologie par un consultant.

Un atelier national de validation du projet de Directives Nationales de mise en œuvre du processus de Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) en République du Congo a été organisé du 17 au 19 avril 2024 à Kintélé. Il a notamment permis de :

- Présenter et examiner le projet des directives nationales du CLIP ;
- Présenter et examiner le projet de la grille d'évaluation du CLIP ;
- Valider le projet des directives nationales CLIP et de grille d'évaluation.

Suite à cet atelier, une mission de consultation des CLPA s'est déroulée du 19 au 26 juin 2024, qui avait pour objectif de susciter l'adhésion des populations autochtones et des communautés locales au projet des directives nationales du CLIP. Spécifiquement, il s'est agi de :

- Présenter le draft des directives nationales du CLIP et leur grille d'évaluation aux communautés cibles, sous forme de questionnaire ;
- Solliciter les contributions des communautés cibles sur le projet des directives nationales du CLIP ;
- Considérer les préoccupations des communautés consultées dans le projet des directives nationales du CLIP.

Ainsi, plus de 380 CLPA ont été consultées dans les communautés ciblées des départements des Plateaux, de la Sangha et de la Lékoumou, dont à peu près 49% de femmes.

Département	Localité	Participants		
		M	F	Total
Plateaux	Intégration	24	26	50
Plateaux	Mpala I	31	30	61
Sangha	Gbabali	14	13	27
Sangha	Kabo Centre	62	63	125
Lékoumou	Missama	28	22	50
Lékoumou	Indo	38	34	72
TOTAL		197	188	385

A la suite des missions de consultation des Populations Autochtones et des Communautés Locales sur le draft des directives nationales du CLIP, le Programme a accompagné la Direction générale pour la promotion des populations autochtones (DGPPA) dans l'organisation d'une réunion de restitution et de consolidation du 30 juillet au 1^{er} août 2024 à Kinkala. Cette rencontre avait notamment pour objectifs de :

- présenter et analyser les préoccupations et avis des populations autochtones et communautés locales sur le projet des directives nationales du CLIP et la grille d'évaluation ;
- intégrer les préoccupations pertinentes des communautés dans le projet des directives nationales du CLIP et de la grille d'évaluation ;
- produire le projet des directives nationales de mise en œuvre du processus CLIP qui fera l'objet de validation au cours de l'atelier national.

Au-delà de l'équipe du PU DT, les vingt-quatre (24) participants étaient issus des ministères sectoriels, de la société civile et des autres partenaires techniques, avec une proportion de 21% de femmes.

■ [Activité 8. Appui à l'opérationnalisation, à la diffusion et au suivi du Plan d'Action Genre](#)

Les activités mises en œuvre dans le domaine du genre ont été développées ont porté sur :

- l'information et la sensibilisation des parties prenantes ;

- l'évaluation de la prise en compte du genre dans les activités du PUDT-KOPEKOB ;
 - la production d'un guide d'intégration du genre simplifié ;
 - l'élaboration des TdR pour le recrutement de l'OSC en charge de l'accompagnement psychosocial des victimes de VBG ;
 - le suivi et la capitalisation de la prise en compte du genre dans les activités du Programme.
- [Activité 9. La mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale fait l'objet d'un rapportage trimestriel par l'UCP, les mesures et actions correctives sont prises](#)

Au cours de l'année, la mise en œuvre PGES a fait l'objet de la production des rapports conventionnels attendus, transmis à l'agence d'exécution. La prise en compte des sauvegardes environnementales et sociales au sein du PUDT a fait l'objet d'une supervision de l'AFD avec une séance de travail spécifique le 10 décembre 2025. Les orientations de la mission, notamment une meilleure prise en compte de la NES 7 de la Banque Mondiale dans le guide des directives CLIP et l'actualisation du PEES sont en cours de mises en œuvre.

9.2.1. Gestion des plaintes et recours

Une feuille de route pour le processus d'opérationnalisation du MGPR, est en cours d'élaboration depuis septembre 2024 et doit être présenté à l'AFD dans le rapport trimestriel CISES du 1^{er} trimestre. De ce fait, à ce stade aucune plainte n'a été recueillie.

9.2.2. Garanties de Cancún

Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

Principe	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	Etudes prévues sur le Domaine Forestier Permanent et les tourbières dans le cadre du PUDT	Retard dans le démarrage des activités du PUDT. Les études prévues pour définir l'usage des forêts devront être mises en perspective avec les autres activités présentes sur les zones forestières (ex. concessions minières)
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Mise en place du Groupe d'animation et de concertation sur l'aménagement du territoire (GACAT)	Opérationnalisation du GACAT) pour favoriser une vision commune interministérielle
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	Opérationnalisation du MGPR en cours Mode de résolution des conflits d'affectation et d'usage fonciers à développer (Produit 1.18)	Retard lié au recrutement tardif du coordonnateur MGPR par le WWF

Principe	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancún f ; IFC norme 1)	Mise en place du guichet d'accompagnement aux porteurs de projet via le KOPEKOBÀ et suivi du plan d'engagement des parties prenantes	Les modalités d'accès au guichet KOPEKOBÀ doivent être clarifiées pour assurer le partage des bénéfices directs du projet.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Elaboration d'un cadre de planification en faveur des populations autochtones devant permettre de favoriser la prise en compte des opportunités pour les populations autochtones	Le mise en place du guichet d'accompagnement devra prendre en compte ces opportunités dans ses modalités
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Mise en place du cadre d'engagement des parties prenantes	L'intégration et la participation des différentes parties aux travaux réalisés par le PUDT devra être assurée notamment via leur participation du GACAT et avec l'appui de la CISSES.
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées	Suivi à effectuer dans le cadre de la mise en œuvre du CGES	Mode opératoire en cours de définition
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	Etudes prévues sur le Domaine Forestier Permanent et les tourbières	Le programme devra s'attacher à favoriser l'alignement des décisions prises en matières d'utilisation des terres au niveau interministériel (via le GACAT)
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Etudes prévues sur le Domaine Forestier Permanent, les tourbières, les zones HVC / HSC	Les modalités du guichet de financement dans le KOPEKOBÀ devront mettre en place ces incitations.
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Suivi à effectuer dans le cadre de la mise en œuvre du CGES	Mode opératoire en cours de définition

10. Gestion des risques

10.1. Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

Risques	Niveau du risque ⁸	Probabilité ⁹	Impact ¹⁰	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Risques contextuels (y compris les risques politiques)					
Contradictions entre les politiques et priorités sectorielles des ministères impliqués	Élevé	3	3	La structuration de la gouvernance du KOPEKOBAB est similaire à celle du PUDT, dont les appuis doivent permettre de favoriser la coordination interministérielle relative au processus d'aménagement du territoire. Le KOPEKOBAB s'inscrit dans le cadre des engagements du Congo avec la CAFI formalisés dans la Lettre d'intentions. Il sera donc suivi à la fois par le Secrétariat permanent CAFI au Congo, par le Comité de pilotage de la LOI et par le COPIL conjoint au deux programmes PUDT et KOPEKOBAB. Par ailleurs, la partie spatialisée du PND 2022-2026 sera formalisée dans le PNAT et le SNAT (activités prévues dans le cadre du PUDT), ce qui devra permettre d'articuler les politiques sectorielles avec une vision globale du développement du pays.	Unité de coordination de programme (UCP)
Changements institutionnels majeurs au sein du gouvernement de la République du Congo et turn over au sein de l'administration	Faible	2	2	La dernière élection présidentielle s'est tenue en mars 2021. L'actuel président de la République est élu pour cinq ans, jusqu'en 2026. La structure du gouvernement est relativement stable.	Politique

⁸ Très élevé ($X > 12$) / Élevé ($12 < X < 8$) / Moyen ($4 < X < 8$) / Faible ($X < 4$) – X Probabilité x Impact

⁹ Probabilité : Quasiment certain – 5 / Probable – 4 / Possible - 3 / Peu probable - 2 / Rare – 1

¹⁰ Impact : Extrême – 5 / Majeur - 4 / Modéré - 3 / Mineur - 2 / Non significatif - 1

Risques	Niveau du risque ⁸	Probabilité ⁹	Impact ¹⁰	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Dégradation de la situation sécuritaire et/ou sanitaire (conflits, etc.) dans certaines zones du pays amenant à des arrêts d'activités ou posant des risques pour les équipes, bénéficiaires et acquisitions	Faible	1	4	<p>Le Congo bénéficie d'une situation sécuritaire stabilisée depuis 2017, en dépit de l'instabilité politique et sociale de ses voisins R.D. Congo et République centrafricaine, rendant les zones frontalières communes fragiles et plus exposées à d'éventuels conflits.</p> <p>Le programme participe au renforcement et à la consolidation des institutions étatiques de par sa nature et son montage organisationnel incluant différents ministères et promouvant un dialogue interministériel et une approche intersectorielle. Par ailleurs, les résultats attendus du programme devraient permettre d'augmenter la résilience économique du pays et la réponse face aux crises extérieures et d'améliorer la sécurité alimentaire du pays.</p> <p>La sélection des territoires pilotes sera faite en concertation avec les Ministères impliqués.</p>	Politique
Insuffisance de la finance domestique public pour assurer l'exercice des fonctions de l'administration et services techniques déconcentrés et décentralisés associés au développement et à la mise en œuvre des stratégies nationales	Moyen	2	4	<p>Au-delà de l'appui aux instances institutionnelles centrales fourni par le PUDT, le Kopekoba appuiera les services techniques déconcentrés et décentralisés du MAEP et du MEF en charge de la mise en œuvre des stratégies d'agriculture zéro déforestation portées par le présent programme, par des dotations en moyens et matériels ainsi que de la formation (R4).</p> <p>Pour renforcer l'efficacité des appuis fournis, les ressources humaines, équipements et budgets alloués aux UGP du PUDT et Kopekoba seront mutualisés. Les modalités de collaboration avec les autres appuis extérieurs bénéficiant à la République du Congo en cours ou à venir (i.e. programmes ProClimat, Prodivac, etc.) seront précisées, dans cette même logique de complémentarité des actions, lors de la première année de mise en œuvre.</p> <p>Par ailleurs, l'AFD collabore depuis de nombreuses années avec les ministères en maîtrise d'œuvre, soutenant au travers ses programmes le renforcement de capacités au sein de ces administrations nationales.</p>	Politique

Risques	Niveau du risque ⁸	Probabilité ⁹	Impact ¹⁰	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Contestations de la société civile vis-à-vis du processus d'aménagement du territoire et de certaines décisions stratégiques qui pourraient être prises dans ce cadre	Moyen	3	2	<p>La société civile a été pleinement intégrée au processus dès l'identification et l'instruction du programme (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).</p> <p>A minima 4 représentants de la société civile (dont le RENAPAC et la PGDF) seront associés au COPIL conjoint, ainsi qu'au groupe d'animation et de concertation (GACAT) sur l'AT appuyé dans le cadre du PUDT, assurant ainsi l'implication de cette dernière durant la phase opérationnelle. Des partenariats avec les OSC seront mis en place pour opérationnaliser les appuis prévus au sein des territoires pilotes sélectionnés, et plus spécifiquement appuyer l'accompagnement des porteurs de projets bénéficiaires, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de ces territoires.</p> <p>L'attention portée à la mise en place d'un cadre environnemental et social et d'un mécanisme de gestion des plaintes (conjoint PUDT – Kopekoba) est susceptible de réduire les risques de conflits avec les communautés locales, et favoriser le dialogue entre le programme et la société civile.</p>	UCP, UGP
Risques programmatiques					

Risques	Niveau du risque ⁸	Probabilité ⁹	Impact ¹⁰	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Incompréhension et/ou manque de coopération et d'échanges d'information entre les partenaires de mise en œuvre du programme et entre les deux programmes (PUDT / Kopekoba), sachant que plusieurs activités du Kopekoba reposent sur les décisions politiques prises dans le cadre du PUDT (<i>décisions politiques, textes règlementaires, concertation interministérielle</i>)	Elevé	3	4	<p>Dans une logique de bonne articulation entre les deux programmes, l'UCP et les UGP constitutives sont les mêmes, bien qu'un renforcement soit prévu dans le cadre du Kopekoba pour répondre aux besoins identifiés dans le présent document de programme (notamment au niveau de l'UGP du MEF et de l'UGP du MAEP). Ce montage devra faciliter les synergies qui seront amenées à se développer entre les acteurs de mise en œuvre et favoriser le dialogue permanent entre les UGP du programme. Il assurera la cohésion entre les activités relatives au volet institutionnel (pris en charge par le PUDT) et celles relatives au volet opérationnel du présent programme (Kopekoba).</p> <p>Ces dernières tiendront des réunions mensuelles garantissant la cohésion des activités qu'elles mettront respectivement en œuvre, à sur le volet institutionnel (PUDT) et le volet opérationnel (Kopekoba). Un seul comité de pilotage, conjoint au PUDT et au Kopekoba, sera établi par arrêté pris par le MATIER. Ainsi, les comités de suivi et pilotage sont les mêmes ce qui permettra aux deux programmes de bénéficier d'un système de reporting technique et financier consolidé.</p> <p>Les personnels affectés aux deux programmes (UCP, UGP, partenaires, etc.) seront regroupés dans un même ensemble de bureaux afin de créer un pôle dynamique intersectoriel sur l'aménagement du territoire. Les ressources humaines, équipements et budgets alloués aux UGP du PUDT et Kopekoba seront mutualisés par souci d'efficience.</p> <p>Un plan de communication conjoint, développé par un prestataire de l'UCP en année 1, permettra également de mettre en évidence les responsabilités, rôles respectifs et réalisations de différentes parties prenantes impliquées.</p>	UCP (COFIL et comité trimestriel), UGP, partenaires techniques,

Risques	Niveau du risque ⁸	Probabilité ⁹	Impact ¹⁰	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Manque d'appropriation des décisions et des résultats par les parties prenantes, en particulier les acteurs ayant un rôle décisionnaire important dans les questions relatives à l'affectation et l'usage des terres (<i>refus de partage d'informations, etc.</i>)	Elevé	3	4	Les différentes parties prenantes seront conviées aux comités de pilotage annuels, notamment : les représentants des UGP, quatre représentants du secteur privé, à travers leurs principales structures fédératives (mines, bois, hydrocarbures, agriculture), les représentants de la société civile, ainsi que les partenaires financiers et techniques en tant qu'observateurs (AFD, et CAFI ainsi qu'un représentant pour chacun des six partenaires techniques du PUDT).	UCP
Manque d'expérience et/ou de ressources internes aux UGP/UCP pour mettre en œuvre le programme	Élevé	4	4	Une assistance technique internationale et senior (3 experts), recrutée dans le cadre du PUDT, appuiera l'UCP du MATIER conjointe aux deux programmes. Une assistance technique spécifique, dimensionnée pour appuyer les UGP dans la mise en œuvre des activités opérationnelles du Kopekoba sera recrutée au démarrage du programme, pour chacune des quatre composantes. Les UGP seront également renforcées, en ressources matérielles et humaines (Erreur ! Source du renvoi introuvable.. Erreur ! Source du renvoi introuvable.). Des recrutements spécifiques seront réalisés dans le cadre du PUDT pour combler les manques existants (expertise perleée). Plusieurs activités seront confiées à des partenaires techniques et des prestataires de services recrutés par Appel d'offre, notamment la mise en place du guichet de financement qui sera confié à un opérateur externe. Un volet important relatif au renforcement de capacités de parties prenantes devrait permettre de renforcer les compétences au sein des services techniques décentralisés et déconcentrés du MAEP et du MEF.	UCP, UGP

Risques	Niveau du risque ⁸	Probabilité ⁹	Impact ¹⁰	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Risques socio-environnementaux sur les investissements pour les activités agricoles et forestières.	Moyen	3	2	Le manuel de procédures opérationnelles du guichet financier, mis en place en année 1 du programme, mettra en place au travers ses dispositions (cahier des charges) des incitations favorisant les trajectoires d'agriculture zéro déforestation et limitant les impacts environnementaux et sociaux négatifs qui pourrait être associé à l'intensification des activités agricoles ou forestières (pollution, dégradation des sols et de la biodiversité, conflits fonciers, etc.). Les dispositions du manuel de procédures opérationnelles du guichet financier identifieront et catégoriseront les risques sociaux et environnementaux liés au financement des projets appuyés, et préciseront le dispositif de suivi-évaluation à mettre en place pour les prévenir.	UCP, UGP et AFD, partenaires techniques
Retards, voire réactions en chaînes due à des retards, des opérations pour la mise en place et mise en œuvre du programme	Elevé	3	4	L'AFD anticipera, en lien avec la coordination du PUDT et les coordinateurs déjà nommés, la mise en œuvre d'un plan de déploiement administratif de l'année 1 du programme (Annexe 5) : installation des équipes des UGP, levées des conditions suspensives, recrutements des partenaires, etc. La mise en place d'un comité de suivi trimestriel, au-delà du COPIL, permettra d'évaluer les risques potentiels de retards liés aux étapes administratives (signature du PRODOC, transfert de fonds, recrutements, etc.) ou opérationnelles, et si nécessaires d'identifier des solutions permettant leur déblocage. Elles permettront de faire un point à échéance régulière de l'état d'avancement de la feuille de route de l'année 1 du PIUDT, puis par la suite de l'exécution des plans de travail budgétisés annuels. Comme susmentionné, l'UCP et les UGP seront appuyées par une assistance technique à maîtrise d'ouvrage, ainsi que par plusieurs partenaires identifiés dans les territoires pilotes au démarrage du programme pour la mise en œuvre des activités.	UCP, UGP et AFD, partenaires techniques
Risques institutionnels					

Risques	Niveau du risque ⁸	Probabilité ⁹	Impact ¹⁰	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Manque d'appropriation de la théorie du changement du Kopekoba par les parties prenantes	Moyen	3	2	<p>La théorie du changement du Kopekoba s'ancre sur un diagnostic robuste de l'existant qui est globalement compris et partagé par les parties prenantes. Les options proposées ont été discutées et révisées avec les parties prenantes au stade de la faisabilité et de l'instruction en entretiens bilatéraux, en réunions de travail multi-acteurs et lors d'ateliers nationaux présidés par la Primature de la République du Congo, représentée notamment par le Secrétariat Permanent du CAFI, et organisés conjointement avec l'AFD (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).</p> <p>Un atelier national de validation a été organisé par en novembre 2022, et un second atelier a été organisé de façon conjointe entre l'AFD et le Secrétariat Permanent du CAFI en janvier 2023, validant les orientations et révisions apportées au présent document de programme.</p>	UCP
Manque d'amélioration du cadre de mise en œuvre de la décentralisation (<i>notamment sur le plan financier</i>), diminuant les capacités des acteurs décentralisés et déconcentrés à mettre en œuvre le programme	Élevé	4	3	<p>Le résultat 4 du programme se focalise sur le renforcement des directions départementales (MAEP et MEF) dans les territoires pilotes sélectionnés. Un diagnostic approfondi du fonctionnement de ces dernières sera conduit (organisationnel, humain et financier) au démarrage du programme par un prestataire spécialisé dans le diagnostic des compétences et la formation de services déconcentrés (en complémentarité avec le projet PACO). Une fois ces besoins identifiés, un plan de renforcement des capacités sera déployé et ces dernières bénéficieront également d'un appui logistique, d'un renforcement en matériel et d'une prise en charge des frais de mission pour le suivi des activités de terrain.</p> <p>Par ailleurs, une analyse d'opportunité sera conduite (dans le cadre du PUDT) lors de l'élaboration des SDAT et de leur mise en œuvre, afin d'établir dans quelle mesure les conseils départementaux peuvent être en capacité de conduire le processus, et le cas échéant de proposer des mesures alternatives, en s'appuyant par exemple davantage sur les échelons déconcentrés.</p>	UCP et UGP, prestataire formateur, services techniques déconcentrés et décentralisés

Risques	Niveau du risque ⁸	Probabilité ⁹	Impact ¹⁰	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Certains cadres des Ministères sectoriels (forêt, agriculture, environnement) ne perçoivent pas la légitimité du MATIER à piloter le Kopekoba au travers de l'UCP	Élevé	3	4	Du point de vue institutionnel, le MATIER est légitime pour piloter le processus d'AT qui doit impliquer l'ensemble des autres ministères concernés. Les rôles et responsabilités de l'UCP MATIER et des différentes UGP seront clarifiés dans un manuel de procédure qui devra être accepté et validé par toutes les parties prenantes. Les UGP bénéficieront d'une autonomie fiduciaire, afin de ne pas bloquer les processus de mise en œuvre si un blocage est décelé au niveau d'une UGP. Le modèle de gouvernance proposée a été validé lors des concertations de la partie nationale.	UCP et UGP
Risques fiduciaires					
Fraude et corruption	Moyen	2	4	L'UCP et chaque UGP mobilisera un RAF en charge du suivi des dépenses et décaissements, qui sera placé sous l'autorité de son coordonnateur. L'UCP contractualisera un cabinet indépendant en charge des audits financiers annuels du programme. L'AFD, en tant que partenaire d'exécution du programme veillera à la gestion des risques fiduciaires au travers notamment d'un manuel de procédures et de la délivrance d'avis de non-objection.	UCP, UGP, AFD
Pratiques anti-concurrentielles et défaillances dans les procédures de passations de marchés	Élevé	3	4	Le renforcement du dispositif d'assistance technique prévu au niveau de l'UCP (financé sur le PUDT) et des UGP en charge de la mise en œuvre des activités spécifique au Kopekoba permettra aux coordinations nationales de bénéficier d'un appui solide pour le suivi et la mise en œuvre conjointe des programmes. Ce dispositif détaillé en Erreur ! Source du renvoi introuvable. permettra de mettre en place des procédures et une méthodologie de passation de marché robustes (élaboration de TDR détaillé pour chaque appel d'offre, mise en place de comités d'évaluation des offres, etc.). L'AFD, en tant que partenaire d'exécution, aura la possibilité de poser son veto sur les demandes d'avis de non objection adressées par la coordination en cas de doutes sur un prestataire.	UCP, UGP et AFD

Risques	Niveau du risque ⁸	Probabilité ⁹	Impact ¹⁰	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Complexité du programme entraînant des dépenses additionnelles non performante en termes de résultats atteints (<i>'value for money'</i>)	Élevé	4	3	L'UCP ancrée au MATIER assurera le dialogue politique entre les parties prenantes à l'aménagement du territoire et la cohérence des Plans de travail budgétisés annuels (PTBA) des différentes UGP, qui seront soumis annuellement aux ANO de l'AFD et du CAFI, ainsi qu'au comité de pilotage conjoint. Le montage de la gouvernance, conjointe au PUDT, permettra d'assurer une gestion optimale des différentes activités du programme, une maîtrise satisfaisante des risques fiduciaires lors de l'exécution de la dépense ainsi qu'un meilleur suivi technique, en vue notamment du reportage aux délégants de fonds. Pour renforcer l'efficacité des appuis fournis, les ressources humaines, équipements et budgets alloués aux UGP du PUDT et Kopekoba seront mutualisés.	UCP, AFD
Risques de réputation					

Risques	Niveau du risque ⁸	Probabilité ⁹	Impact ¹⁰	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Attributions de terres et/ou de financement à des porteurs de projets préjudiciables à l'environnement ou aux CLPA.	Moyen	2	3	<p>Le PUDT et le Kopekoba prévoient la mise en œuvre d'un plan d'engagement environnemental et social (PEES) conjoint, intégré à la gestion du PUDT. Ce plan fera l'objet d'un rapportage semestriel par l'UCP, pour permettre de prendre les mesures et actions correctives correspondantes. Le programme mettra à cet effet en place un cadre de planification des activités en faveur des populations autochtones.</p> <p>Au sein de l'UCP, le coordinateur indépendant du suivi des sauvegardes environnementales et sociale et du mécanisme de gestion des plaintes et des recours (financé sur le PUDT), en lien avec deux représentants d'ONG nationales et le comité de Gestion des Plaintes et Recours (CGPR), assurera un rôle de veille légales des attributions des terres, en lien avec l'analyse des textes juridiques relatifs aux enjeux de reconnaissance des droits fonciers des CLPA. Au niveau des UGP, deux point focaux seront désignés pour la prise en compte des enjeux de genre et des populations autochtones. Le MGPR sera également alimenté par les mécanismes de dépôt des plaintes (MDP) mis en place par les partenaires techniques.</p> <p>Les incitations mises en place pour le développement des activités agricoles « zéro-déforestation » et de plantations forestières sont alignées avec les définitions des concepts et objectifs portés par la lettre d'intentions Cafi. En ce sens, le guichet de subvention sera conditionné au respect d'un cahier des charges spécifique qui sera élaboré dans la première année du programme (manuel de procédure du guichet de financement). L'aspect foncier fera également l'objet d'une attention particulière, lors de la sélection des territoires pilotes appuyés et de la mise en œuvre (mise en place de mécanismes de sécurisation foncière), sur lequel le ministère en charge des affaires foncières et du cadastre sera sollicité.</p>	UCP

Risques	Niveau du risque ⁸	Probabilité ⁹	Impact ¹⁰	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
<p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Stabilité politique et contexte sécuritaire favorable ✓ Le budget de l'État permet d'assurer le fonctionnement normal des services des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ✓ Contribution significative du secteur agricole à la diversification économique du pays ✓ Existence d'une planification intégrée et spatialisée des territoires et volonté portée sur une approche de structuration et de développement de filières agricoles territorialisées ✓ Les secteurs de la forêt, de l'agriculture, des mines et des hydrocarbures ne sont pas impactés par des crises majeures 					

10.2. Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Non	
Allégations	Non	
Investigations	Non	
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)	Non	
Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels	Non	
Allégations	Non	
Investigations	Non	
Sanctions	Non	
Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption :		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés / nombre de staff total	1 (spécialiste en passation de marchés)	Aucun
Nombre de consultants formés / nombre total	Aucun	Aucun
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	Aucun	Aucun
Exploitation, abus et harcèlement sexuels		
Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés / nombre de staff total	Aucun	Aucun
Nombre de consultants formés / nombre total	Aucun	Aucun
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	Aucun	Aucun

11. Récapitulatif des livrables

Sur le plan opérationnel, les deux livrables (identification des territoires pilotes et la proposition de la note méthodologique de mise en place du guichet de subvention) non encore définitifs sont accessibles sur :

- Territoires pilotes :
https://drive.google.com/drive/folders/1gsCCLIXt_v8NOcjrpxvuR29u1Vb0ZHe
- Note méthodologique de la mise en place du guichet de subvention :
https://drive.google.com/drive/folders/1gsCCLIXt_v8NOcjrpxvuR29u1Vb0ZHe

12. Annexes

- Annexe 1 : tableaux indicateurs projets à approche territoriale

En sus, et en ligne avec les Lignes Directrices de Suivi Évaluation de CAFI, pour les projets approuvés avant le 13 novembre 2023, les indicateurs du cadre de résultat sont présentés dans le présent rapport annuel. Les indicateurs formalisés dans l'annexe 1 correspondant aux nouveaux indicateurs CAFI, la mise à disposition de cette annexe ne peut être applicable au présent rapport.

- Annexe 2 : indicateurs transversaux

NA – concerne les projets de type 2

- Annexe 3 : tableau 8.2

<https://drive.google.com/drive/folders/1iPBgxAnhB62OXDhzjBQCeHUGPQgKTZCt>